

Environnement Canada

1989-1990

rapport annuel

Canada

Renseignements

Administration centrale :

Informathèque
Environnement Canada
Hull (Québec)
K1A 0H3

Atlantique :

Wayne Eliuk
Direction des communications
Environnement Canada
45, Alderney Drive
Dartmouth (N.-É.)
B2Y 2N6
(902) 426-1930

Québec :

Clément Dugas
Direction des communications
Environnement Canada
3, rue Buade
C. P. 6060
Québec (Québec)
G1R 4V7
(418) 648-7204

Ontario :

Maureen Martinuk
Direction des communications
Environnement Canada
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
(416) 973-1093

Ouest et Nord :

Marcel Prévile
Direction des communications
Environnement Canada
2^e étage, Twin Atria 2
4999, 98^e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3
(403) 468-8074

Pacifique et Yukon :

Sheila Ritchie
Direction des communications
Environnement Canada
224, Esplanade ouest
North Vancouver (C.-B.)
V7M 3H7

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement

©Ministre des Approvisionnements et
Services Canada 1990

N° de catalogue En1-1990
ISBN 0-662-58684-0
ISSN 0711-1320

Design, typographie et mise en pages
Les éditions MGL inc. (Ottawa)

Pour obtenir d'autres exemplaires,

s'adresser à :

Direction générale des communications
Environnement Canada
Hull (Québec)
K1A 0H3



GE 190 C3 E564 1989/
Canada, Environnement Canada
Annual report

3 9055 1011 2033 4



LIBRARY CANADA CENTRE FOR INLAND WATERS

Environnement Canada

Rapport annuel 1989-1990

Le mandat et l'organisation 1

*Le développement durable : concilier les besoins économiques et
environnementaux 2*

Le Service de l'environnement atmosphérique 5

Conservation et Protection 9

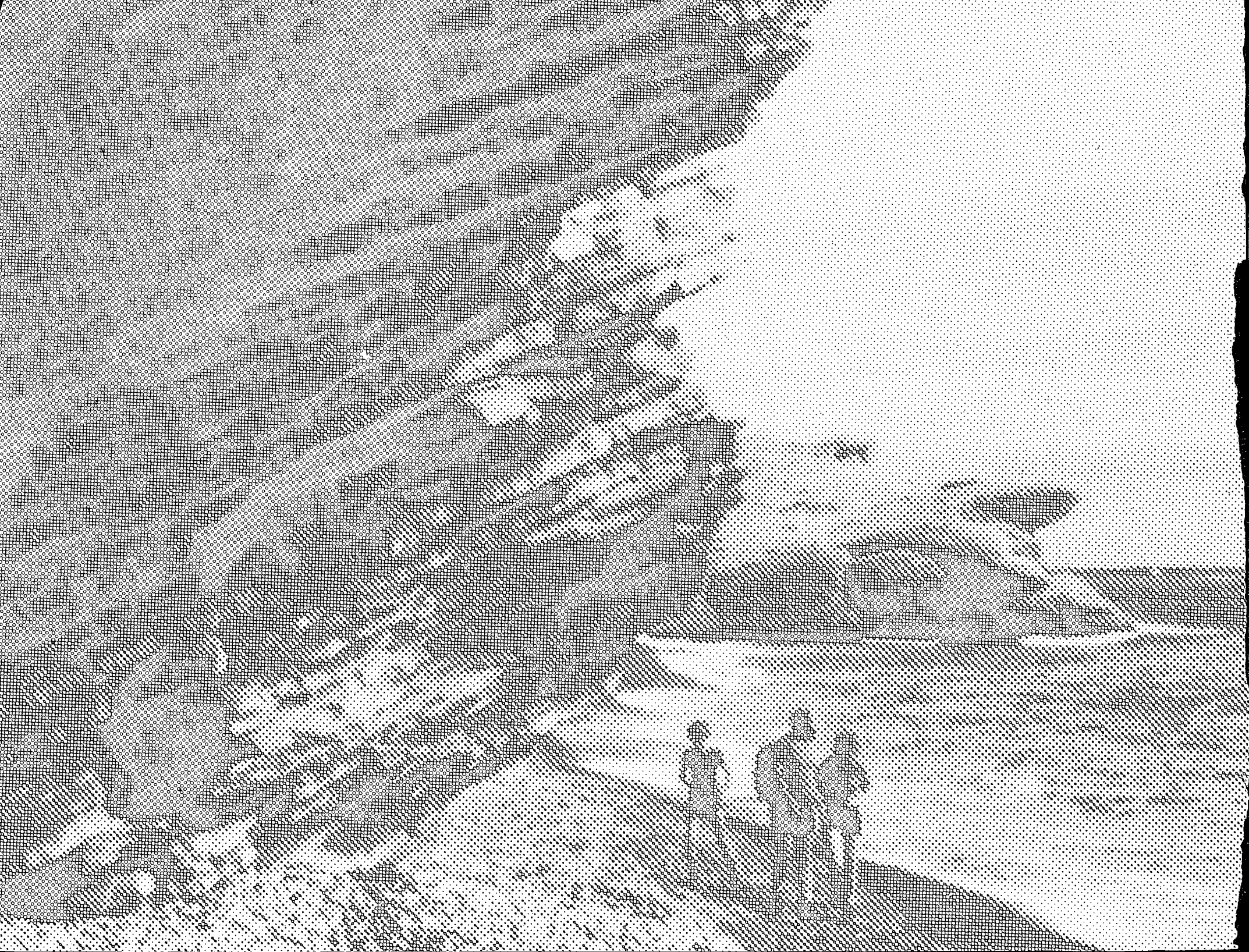
Le Service canadien des parcs 16

L'Administration 26

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales 32

Résumé des états financiers 37

LIBRARY
CANADA CENTRE FOR INLAND WATERS
867 LAKESHORE ROAD
BURLINGTON, ONTARIO, CANADA
L7R 4A6



Le mandat et l'organisation

Le ministre fédéral de l'Environnement est chargé d'élaborer des politiques et d'adopter des mesures visant à préserver et à améliorer la qualité de l'environnement pour le mieux-être des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

LE MANDAT

Son mandat découle de la *Loi sur l'organisation du gouvernement* (1979), selon laquelle les responsabilités, les pouvoirs et les fonctions du ministre de l'Environnement englobent tous les domaines de compétence du Parlement du Canada non autrement attribués à quelque autre entité du gouvernement fédéral et liés aux sphères suivantes :

- la conservation et l'amélioration de la qualité du milieu naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et des sols;
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs, ainsi que la faune et la flore sauvages;
- les eaux;
- la météorologie;
- l'application des règles et règlements établis à la suite des avis fournis par la Commission mixte internationale relativement aux eaux limitrophes et aux questions qui, en matière de préservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement, intéressent à la fois les États-Unis et le Canada;
- les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, ainsi que les canaux historiques;
- les autres questions reliées au milieu naturel et relevant du gouvernement fédéral qui sont confiées au ministre de l'Environnement.

Les autres pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement sont énoncés dans les lois suivantes :

- *Loi sur les ressources en eau du Canada;*
- *Loi sur la faune du Canada;*

- *Loi sur la Semaine canadienne de l'environnement;*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement;*
- *Loi sur l'exportation du gibier;*
- *Loi sur les lieux et monuments historiques;*
- *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux;*
- *Loi pour le contrôle du lac des Bois;*
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs;*
- *Loi des champs de bataille nationaux à Québec;*
- *Loi sur les parcs nationaux;*
- *Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps.*

En outre, le ministre de l'Environnement est chargé de l'application des dispositions antipollution de la *Loi sur les pêches* et il doit, en vertu de certains articles de lois fédérales relevant d'autres ministères, fournir conseils et informations sur des sujets particuliers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Ministre met en œuvre des programmes en vue de :

- favoriser l'établissement ou l'adoption d'objectifs et de normes touchant la qualité de l'environnement ou la lutte contre la pollution;
- voir à la gestion et à l'utilisation judicieuses des ressources renouvelables;
- renseigner la population canadienne sur les questions environnementales d'intérêt public;
- faire en sorte que les nouveaux projets, programmes ou activités du gouvernement fédéral soient évalués dès les premières étapes de leur planification afin d'en

empêcher les éventuels effets néfastes sur l'environnement;

- protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada.

L'ORGANISATION

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, Environnement Canada était constitué du Service de l'environnement atmosphérique, de Conservation et Protection, du Service canadien des parcs et de l'Administration.

Le Service de l'environnement atmosphérique fournit de l'information sur le temps, le climat, l'état de la mer et des glaces, ainsi que sur la qualité de l'air.

Conservation et Protection a pour mandat de conserver et de protéger les eaux intérieures, la faune et les terres contre les effets nocifs des polluants.

Le Service canadien des parcs est chargé de la création, de l'aménagement, de la protection et de la gestion des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des canaux historiques et des aires du patrimoine à responsabilité partagée.

Enfin, l'Administration veille à la gestion générale du ministère en coordonnant et en orientant les politiques de l'environnement, ainsi qu'en établissant des liens avec les organismes nationaux et internationaux dont la coopération et l'appui sont essentiels à la réalisation du mandat d'Environnement Canada.

Le développement durable : concilier les besoins économiques et environnementaux

D'un océan à l'autre, la population canadienne dispose de vastes ressources naturelles et productives qui peuvent rivaliser avec celles de tout autre pays. Depuis des générations, cette population a pu jouir des avantages que lui procurent une atmosphère non polluée, des sols fertiles, des minéraux et des produits forestiers innombrables, une eau propre en abondance, ainsi qu'une faune nombreuse et variée. Une grande partie du développement économique du Canada et de l'aisance matérielle de sa population est attribuable à l'utilisation d'une main-d'œuvre de plus en plus instruite et d'une technologie de pointe pour exploiter ces abondantes ressources naturelles. Grâce aux richesses de l'environnement, une population plutôt restreinte jouit d'un niveau et d'une qualité de vie élevés.

Une évidence sans cesse croissante indique toutefois que nous n'avons pas pleinement assumé nos responsabilités à l'égard de l'environnement. La pollution des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le smog dans nos grandes villes et la contamination des eaux souterraines et du sol montrent à quel point la négligence peut rapidement détruire les ressources naturelles même les plus abondantes.

Les changements climatiques, l'amincissement de la couche d'ozone, les pluies acides et la contamination par les substances toxiques sont autant de signes que la planète s'essouffle à satisfaire les demandes que lui impose l'accroissement des activités humaines dans le monde entier.

Pour remédier à cette situation, d'aucuns ont affirmé qu'il faut limiter le développement

économique et même tendre vers une croissance économique zéro. Pour les nantis, le concept d'une croissance économique zéro peut sembler intéressant, mais il apparaît dangereusement simpliste à la grande majorité des humains qui tentent d'améliorer leurs conditions de vie. Dans bien des pays, voire dans maintes régions du Canada, la croissance est le seul espoir d'un avenir meilleur. Selon les propos de M^{me} Gro Brundtland, première ministre de la Norvège : « Un monde où la pauvreté est endémique sera toujours prédisposé aux désastres écologiques et aux catastrophes de toutes sortes. »

Sous l'impulsion de M^{me} Brundtland, la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement a proposé une vue différente. Selon la commission, il est erroné de penser qu'il nous faut choisir entre la croissance économique et l'environnement. En fait, la croissance est essentielle si nous voulons résoudre les problèmes écologiques et, par la même occasion, réduire les disparités économiques à l'échelle internationale et locale. Dans son rapport publié en 1987 et intitulé *Notre avenir à tous*, la commission affirme qu'il nous faut tendre vers « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ». En d'autres mots, nous devons nous efforcer d'atteindre le développement durable.

La commission Brundtland a mis les pays du monde entier au défi de concilier les besoins économiques et la protection de l'environnement, défi que le Canada s'est empressé de relever. À cet effet, les ministres canadiens des Ressources et de l'Environnement ont mis sur pied un groupe de travail national sur l'environ-

nement et l'économie composé de gens d'affaires, d'écologistes, d'universitaires, ainsi que de ministres provinciaux de l'Environnement.

Le groupe de travail a exprimé l'avis qu'il fallait modifier le processus décisionnel au pays : « Les considérations liées à l'environnement ne peuvent être ni un ajout ni une réflexion après coup. Elles doivent faire partie intégrante de l'élaboration et de la planification de la politique économique et constituer un élément indispensable de toute proposition de développement économique. »

Sur la recommandation du groupe de travail, le gouvernement fédéral a créé la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie qui s'est réunie pour la première fois à Ottawa, en juin 1989. Présidée par M. David Johnston, recteur de l'Université McGill, la table ronde se compose de personnes hautement qualifiées provenant d'un grand nombre de secteurs de la société canadienne. Grâce à cette tribune, ces experts peuvent partager leurs connaissances et étudier les possibilités d'intégrer la protection de l'environnement dans la prise de décisions touchant l'économie.

En mars 1990, le gouvernement canadien publiait *l'Environnement à l'heure de la concertation* en vue d'entamer un dialogue public sur une stratégie nationale complète et un plan d'action pour la réalisation du développement durable, le *Plan vert du Canada*. S'appuyant sur les travaux du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, le document de discussion proposait à la population cana-

dienne une nouvelle et meilleure façon de prendre les décisions concernant le milieu naturel et un rapport plus équilibré entre notre perception de l'environnement et nos activités individuelles et collectives.

Le développement durable passe obligatoirement par l'amélioration du processus décisionnel en matière d'environnement grâce à l'avancement des sciences de l'environnement, à l'information et à l'éducation; au recours judicieux à des mesures réglementaires et axées sur le marché pour favoriser la prise de décisions sensées touchant l'environnement; à la réforme des organismes et des processus décisionnels à tous les paliers de la société; et à la création de partenariats nouveaux et plus solides. On a également reconnu l'importance primordiale d'enjeux écologiques particuliers comme le réchauffement de la planète, la gestion des déchets, la pollution par les produits toxiques, ainsi que les parcs et la faune.

Comme le souligne le document de consultation du *Plan vert*, le développement durable nécessite non seulement l'intégration de divers facteurs dans le processus décisionnel, mais il exige aussi la collaboration de tous les secteurs de la société. De toute évidence, un individu, un groupe ou un gouvernement ne peut à lui seul faire en sorte que l'activité économique s'harmonise avec les limites actuelles et futures des écosystèmes. Seules l'intégration et la collaboration interdisciplinaire peuvent amener les individus à conjuguer leurs efforts pour résoudre des problèmes communs. En d'autres mots, il faut créer des partenariats entre le gouvernement, l'industrie, les groupes écologiques et

les individus. Tous ont un rôle essentiel à jouer dans la tâche qui nous attend.

Le gouvernement tient lieu de chef de file et établit les règlements d'utilisation et d'accès au milieu naturel. En outre, à titre de catalyseur, il incite les gens à changer leur façon de prendre des décisions.

Les organismes écologiques non gouvernementaux (OENG) remplissent également une fonction importante en augmentant le degré de connaissances du public en matière d'environnement et en obligeant le gouvernement et l'industrie à prendre les mesures qui s'imposent.

De plus, l'industrie se révèle un autre partenaire essentiel dans la réalisation du développement durable. Il faut mettre au point des techniques innovatrices pour aider la population canadienne à détecter les problèmes écologiques et à les résoudre. En fait, le milieu des affaires a commencé à explorer de nouvelles possibilités dans les domaines liés à l'environnement, tels que la gestion des déchets, la surveillance et la lutte contre la pollution, ainsi que l'information touchant l'environnement.

Finalement, le consommateur occupe une place prépondérante dans l'effort pour atteindre le développement durable. Les choix à faire tous les jours quant aux achats, les activités liées au travail, la consommation de l'énergie et autres questions ont un effet cumulatif considérable lorsqu'ils sont exercés par des millions de gens.

En 1989-1990, ces secteurs, séparément et collectivement, ont permis au Canada de faire des progrès marqués vers le développement durable. Environnement Canada a noté et publié certaines de ces améliorations grâce à sa banque de réussites qui recueille des exemples de projets, mis sur pied par les secteurs public et privé, ayant rapporté des avantages écologiques et économiques. Ces renseignements ont été rendus publics aux fins de consultation et d'échange en vue d'inciter et d'aider d'autres organisations à entreprendre des projets semblables.

4 L'une de ces réussites, par exemple, revient à la société INCO limitée. Depuis 1984, cette entreprise d'extraction du nickel cultive des plants d'arbres dans une mine abandonnée, à 1 400 mètres sous terre. Le chauffage géothermique naturel ainsi que l'éclairage artificiel, la fertilisation et l'arrosage automatisés favorisent la croissance des plants. L'extraction du minerai a cessé, mais la ventilation et les palans sont toujours en service. Grâce à un taux de survie des plants de 97 p. 100, l'INCO a reboisé avec succès des terres autrefois dégradées par les activités minières. Depuis 1985, la société a reboisé en moyenne chaque année plus de 2 000 hectares de terre à l'aide de 45 000 plants de pins rouges et de pins de Banks dont la vie a commencé sous terre.

Dans le secteur public, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, signé en 1986 par le Canada et les États-Unis, est un autre exemple de développement durable. Le plan vise à ramener les populations de sauvagine et la diversité des espèces à leurs niveaux

du début des années 1970. D'ici 1999, près d'un milliard de dollars aura été dépensé aux termes de ce plan, principalement pour la restauration et la protection des habitats au Canada. Au nombre des partenaires canadiens, on compte Environnement Canada, Agriculture Canada, toutes les provinces, les deux territoires, Canards illimités Canada, Habitat faunique Canada et plusieurs OENG provinciaux et locaux.

La signature d'une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec pour coordonner la dépollution du fleuve Saint-Laurent constitue un autre projet digne de mention. D'une durée de quatre ans, l'entente touche tous les volets du plan d'action Saint-Laurent annoncé par le gouvernement fédéral en juin 1988. Les objectifs visent l'assainissement, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent, ainsi que la mise au point de technologies axées sur l'environnement.

Dans d'autres cas, Environnement Canada a pris les devants et a lui-même créé les possibilités d'intervention. Le ministère administre le programme des Partenaires de l'environnement qui s'élève à 50 millions de dollars et qui fournit jusqu'à la moitié du financement nécessaire à de petits projets visant à protéger, à préserver, à améliorer ou à restaurer le milieu naturel. Il étudie les propositions présentées par les clubs philanthropiques, les organisations communautaires, les groupes écologiques, les écoles et les associations de jeunes. On encourage l'industrie, les municipalités et les gouvernements provinciaux à apporter leur appui à ces projets.

L'accent est mis sur les idées novatrices qui produisent des résultats tangibles. On favorise tout particulièrement les projets qui montrent aux membres d'une collectivité que leurs efforts peuvent contribuer à restaurer l'environnement.

Dans la conjoncture économique actuelle, l'industrie de la protection de l'environnement connaît un essor considérable engendrant quelque 250 milliards de dollars d'activités économiques dans le monde et 7 milliards au Canada. En mars 1990, Environnement Canada a été l'hôte, à Vancouver, de la conférence GLOBE 90. Il s'agissait de la première conférence internationale-foire commerciale axée sur l'environnement et sur les perspectives qui s'offrent aux entreprises en ce domaine dans le monde.

À cette conférence, plus de 3 000 représentants venus de plus de 70 pays et de divers secteurs ont discuté de préoccupations concernant l'environnement. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont profité de l'occasion pour annoncer qu'ils donnaient leur aval à un protocole national visant à réduire de moitié les emballages d'ici l'an 2000.

La foire commerciale a servi de tremplin aux produits, aux services et à la technologie canadienne axés sur l'environnement. Plus de 400 entreprises canadiennes y ont participé et établi des contacts précieux avec des acheteurs éventuels du monde entier.

Le Service de l'environnement atmosphérique

GLOBE 90 a préparé la voie à GLOBE 92 qui aura lieu à Vancouver, en 1992. On entend organiser une conférence et une foire tous les deux ans, afin d'évaluer les progrès en matière de développement durable enregistrés tant au Canada qu'à l'étranger.

Il y a un siècle, le Canada rêvait d'unir le pays par un chemin de fer. De nos jours, un nouveau rêve prend forme : celui de donner à tous les Canadiens un avenir sûr et prospère dans un environnement sain. Comme le premier rêve, celui-ci exigera des efforts inlassables et une vision indéfectible de l'avenir de la part de tous. Comme le premier, c'est un rêve réalisable. En conjuguant nos efforts pour mettre en œuvre le *Plan vert du Canada*, nous parviendrons à faire du développement durable une réalité dans notre pays.

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) est chargé de fournir des renseignements sur le temps, le climat, l'état de la mer et des glaces, ainsi que sur la qualité de l'air, afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de leurs biens, le développement économique du pays, ainsi que la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE

En 1989-1990, le réchauffement de la planète a retenu l'attention des paliers politiques les plus élevés sur la scène internationale en raison des conséquences possibles sur le système socio-économique mondial. À ce sujet, la déclaration des chefs des sept pays les plus industrialisés, au cours d'une rencontre à Paris, en juillet 1989, plaidait énergiquement en faveur d'efforts communs pour limiter les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre qui menacent de modifier le climat de la planète.

En outre, lors d'une conférence ministérielle sur la pollution atmosphérique et le changement climatique qui s'est tenue à Noordwijk aux Pays-Bas, en novembre 1989, le Canada et 70 autres pays ont convenu de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone. Ils ont estimé que la deuxième Conférence mondiale sur le climat devant se tenir à Genève, en octobre et novembre 1990, serait l'occasion tout indiquée pour élaborer le cadre d'une convention sur le climat. La déclaration faite à l'issue de la conférence reconnaissait clairement le rôle de divers organismes internationaux dont l'Organisation météorologique mondiale et le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat.

Le Canada s'est également occupé, sur son propre territoire, de problèmes reliés au réchauffement de la planète. Le rapport du groupe de travail des ministres de l'Énergie sur ce sujet, publié en août 1989, concluait qu'il serait prématuré, en ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone, d'adopter la réduction de 20 p. 100 recommandée lors de la

Conférence mondiale sur l'atmosphère en évolution tenue à Toronto, en 1988. Le groupe de travail a toutefois convenu de la nécessité de réduire ces émissions.

Au mois d'octobre suivant, le Parlement tenait des audiences sur l'évolution de l'atmosphère, et les ministres de l'Environnement du pays demandaient, en mars 1990, l'élaboration d'une stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète. Le SEA s'est vu confier un rôle prépondérant dans la préparation de cette stratégie.

6 Bien qu'il existe de plus en plus de preuves scientifiques des changements majeurs qui se produisent dans l'atmosphère terrestre, il règne encore bien des incertitudes quant au rythme de ces changements et à leurs conséquences sur le climat de la planète, particulièrement au niveau régional. Les meilleurs instruments de prévision sont des modèles mathématiques tridimensionnels complexes du système climatique - l'atmosphère, les océans, les glaces et la terre - connus sous le nom de modèles de circulation générale ou modèles du climat de la planète.

Le SEA a mis au point l'un des six modèles internationaux qui existent à l'heure actuelle. Advenant le doublement du carbone, le modèle du Canada permet de prédire une augmentation d'environ 3 °C des températures moyennes du globe au cours du prochain siècle. Une hausse aussi rapide n'a jamais été enregistrée auparavant.

D'autres évaluations ont été publiées en 1989 dans la série « Sommaire du changement climatique » visant à informer la population canadienne des effets possibles des changements climatiques au pays. Les rapports les plus récents évaluaient les répercussions éventuelles du réchauffement du climat sur les ressources de l'Ontario, l'agriculture, les forêts boréales, les parcs nationaux, la consommation d'eau dans les municipalités du Québec, ainsi que sur l'économie de l'Alberta.

LA POLLUTION DE L'ARCTIQUE

Les scientifiques du SEA font des prélèvements d'air, de neige et de glace dans l'Arctique pour y repérer des traces de produits chimiques provenant de l'industrie et de l'agriculture. Les produits chimiques les plus inquiétants sont des substances synthétiques stables comme les pesticides et les BPC qui sont toxiques et restent intacts dans l'environnement pendant des décennies, voire des siècles. On se préoccupe également des gaz à effet de serre et des composantes du brouillard arctique comme l'acide sulfurique et le noir de carbone qui influent sur le climat et causent l'acidification du milieu naturel. Un colloque international sur l'Arctique et les changements à l'échelle de la planète tenu à Ottawa, en octobre 1989, a étudié les conséquences d'une telle pollution.

En novembre 1989, le Canada et l'U.R.S.S. concluaient une entente au sujet d'une coopération dans le domaine de l'environnement et signaient un protocole d'entente concernant la recherche atmosphérique, la recherche hydraulique et la gestion des déversements de pétrole. Le Canada étudie présentement,

en collaboration avec tous les pays de l'Arctique, des moyens de protéger l'environnement du Grand Nord, outre l'éventualité d'un accord à être entériné par tous ces pays.

Vingt-deux étudiants et leurs accompagnateurs représentant 15 pays ont pris part à l'expédition Icewalk parrainée par le SEA en avril 1989. Les étudiants se sont rassemblés à la station météorologique d'Eureka dans les Territoires du Nord-Ouest pour se renseigner sur les problèmes écologiques de la planète et susciter, par la suite, une prise de conscience de ces problèmes dans leur propre pays.

LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE

Les pluies acides

La recherche effectuée par le SEA a aidé à formuler la stratégie canadienne de réduction des



pluies acides en indiquant avec précision les régions les plus exposées et en déterminant les réductions des émissions à l'origine des pluies acides qui s'imposent pour protéger ces régions. Il reste maintenant à évaluer l'efficacité du programme canadien de lutte contre les pluies acides déjà mis en œuvre. L'étude pratique du modèle eulérien, réalisée dans l'est

du Canada en 1988 et en 1990, a porté sur notre capacité de comprendre et de prédire les pluies acides. Ayant coûté plusieurs millions de dollars et mis à contribution un grand nombre d'organismes, les résultats de cette étude canado-américaine serviront à évaluer les progrès du programme canadien de lutte contre les pluies acides et à apporter des modifications à la loi américaine sur l'assainissement de l'air.

En 1989-1990, en collaboration avec des organismes provinciaux et le gouvernement américain, ont été créées les archives nationales de la chimie atmosphérique. Ces archives contiennent des données sur les niveaux d'acidité qu'atteignent les précipitations d'un bout à l'autre du pays, y compris celles provenant du réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air, de réseaux provinciaux et américains, ainsi que d'études spéciales sur le terrain, comme l'étude pratique du modèle eulérien. Elles constitueront la principale source de données pour fixer les limites des pluies acides et serviront à établir les mesures de lutte contre d'autres émissions, notamment les oxydes d'azote (NO_x).

La pollution des Grands Lacs

Au Canada, le SEA dirige l'étude internationale du transport atmosphérique des produits chimiques toxiques dans la région des Grands Lacs. Les recherches ont en effet démontré que l'eau des Grands Lacs renferme des quantités considérables de ces produits chimiques toxiques qui, de l'atmosphère, tombent sous forme de précipitations ou de retombées sèches. Dans le cadre de l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le SEA est en

train de mettre sur pied un réseau de stations de mesure des produits toxiques présents dans l'air de cette région. La station principale de Point Petre, sur le lac Ontario, est la première de ce réseau. Le SEA analysera les données provenant de cette station et apportera, s'il y a lieu, des modifications à sa conception avant d'en ajouter d'autres au réseau.

La destruction de la couche d'ozone

Au printemps de 1989, des chercheurs scientifiques canadiens ont découvert, grâce à des mesures effectuées à Alert dans les Territoires du Nord-Ouest, un amincissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique. D'après ces mesures, il faut attribuer l'amincissement de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique au processus qui a causé le trou au-dessus de l'Antarctique. Ces observations sont venues étayer la nécessité de renforcer la limitation des substances qui détruisent l'ozone, telles que les chlorofluorocarbures (CFC), le halon et le méthylchloroforme. Au printemps de 1990, les évaluations de la couche d'ozone n'ont indiqué aucun amincissement, probablement en raison de fluctuations naturelles dans les conditions atmosphériques.

La recherche universitaire

Depuis plusieurs années, le SEA encourage la recherche sur l'atmosphère dans les universités en augmentant les subventions accordées à la recherche scientifique, en accordant des bourses d'études et en appuyant la création et le maintien de chaires de recherche. En septembre 1990, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a accepté de fournir l'équivalent des subventions

accordées par Environnement Canada pour l'étude de la destruction de la couche d'ozone, de la qualité de l'air, de l'amélioration des prévisions météorologiques et des changements climatiques. En 1989-1990, le SEA et le CRSNG ont ensemble versé 1,4 million de dollars à plus de 70 travaux de recherche universitaire.

LES SERVICES DES GLACES

En 1989, Environnement Canada, lié par contrat à l'Intera Technologies de Calgary, a amélioré le programme de collecte de données sur les glaces en y affectant la somme de 58 millions de dollars. Le nouvel aéronef de reconnaissance des glaces de la société Intera a multiplié la capacité du SEA d'acquérir de l'information. Cette information est transmise directement aux principaux brise-glaces de la Garde côtière et, par satellite, au Centre des glaces du SEA et aux bureaux régionaux des glaces de la Garde côtière. La Garde côtière est ainsi davantage en mesure de prendre des décisions en fonction de la condition des glaces, ainsi que des capacités de prévision et d'analyse du SEA, et d'assurer la sécurité du transport maritime dans les eaux envahies par les glaces et dans leur voisinage.

Un système informatisé de traitement et d'analyse des données sur les glaces, évalué à 12 millions de dollars, constitue un autre volet de ce nouveau programme d'information sur les glaces. Ce système intègre les observations sur la glace marine provenant de satellites, d'aéronefs, de navires et de stations côtières et permet ainsi au SEA de fournir avec précision et rapidité des prévisions sur les glaces sous forme de tableaux et de textes.

DE MEILLEURES INFORMATIONS À L'INTENTION DES NAVIGATEURS

Grâce à des études comme celles portant sur les tempêtes dans l'Atlantique et à la mise en place de techniques supplémentaires de surveillance météo et de communication, les chercheurs scientifiques du SEA ont acquis de précieuses connaissances sur les forces qui régissent les conditions météorologiques.

En 1989-1990, le SEA s'est adjoint des prévisionnistes qui s'occupent uniquement de répondre aux besoins de la navigation à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et à Gander, à Terre-Neuve. En se servant d'un modèle fondé sur l'étude canado-américaine des tempêtes côtières effectuée en 1988, les prévisionnistes régionaux peuvent mieux comprendre les très fortes tempêtes qui sévissent sur les côtes. Les mesures prises à partir de navires, de bouées flottantes et de satellites ont permis d'en savoir davantage sur la formation dans l'Atlantique de tempêtes soudaines et imprévisibles et d'améliorer les techniques de prévision d'un bout à l'autre du pays.

Treize nouvelles bouées ont été installées sur la côte du Pacifique, dans les Grands Lacs, sur la côte atlantique et sur les glaces de l'océan Arctique afin de fournir des données météorologiques en temps réel. Seize stations Radio-météo ont été installées au pays, dont quatre sur la côte est et sept autour des Grands Lacs, en vue de fournir aux navigateurs de meilleurs services d'alerte météorologique.

DE MEILLEURS SERVICES D'ALERTE À L'INTENTION DU PUBLIC

Les progrès de la science et de la technologie, ainsi que les contraintes économiques, obligent le SEA à effectuer des prévisions à un plus grand nombre de bureaux, mais de dimensions plus réduites. Au cours des dix prochaines années, la production de prévisions et la dispensation de services météorologiques seront graduellement intégrées dans les bureaux de services météorologiques.

En 1989, le SEA a établi, pour une période d'essai, des bureaux de services météorologiques à Halifax et à Toronto, en prévision de l'ouverture d'un bureau prototype à Kelowna, en Colombie-Britannique, en 1992. Une fois mis en œuvre, le réseau des bureaux de services météorologiques fournira des prévisions plus précises et de meilleurs services locaux que les centres régionaux actuels.

En 1989-1990, le SEA a installé 23 nouvelles stations météorologiques automatiques afin d'améliorer la collecte de données au pays. Une nouvelle station radar météorologique au Nouveau-Brunswick vient compléter, dans le Sud, un réseau de radars s'étendant des Rocheuses à Terre-Neuve. Environnement Canada est ainsi mieux en mesure de faire des prévisions et de diffuser des avertissements de tempête.

LA MODERNISATION DES COMMUNICATIONS

Un nouvel appareil de communication à commutation par paquets a remplacé les téléscripteurs désuets dans les principaux bureaux météorologiques. Un appareil de diffu-

sion par satellite remplace maintenant les vieux télécopieurs servant à transmettre les renseignements graphiques. De nouveaux postes de travail graphiques améliorent également l'efficacité du personnel et réduisent la consommation de papier. Économiques et rentables, ces appareils ont accru considérablement l'exactitude et la rapidité de la collecte et de la diffusion des données météorologiques. En outre, le Service de renseignements météorologiques du SEA est en voie d'implantation. Cette nouvelle initiative de diffusion à haute vitesse par satellite, utilisant des antennes à petite ouverture peu coûteuses, améliorera les services atmosphériques offerts aux autres ministères, ainsi qu'au public, et favorisera l'expansion de services météorologiques privés au Canada.



Conservation et Protection

Notre mandat consiste à contribuer à la conservation et à la protection de l'environnement canadien et de la terre entière en vue d'avantages durables.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Impossible de réaliser un développement durable sans accorder l'attention nécessaire à la réduction et à la limitation des effets des substances toxiques sur l'environnement.

Plus de 20 000 substances chimiques sont utilisées au Canada à l'heure actuelle. Entre 100 et 200 nouveaux produits chimiques s'ajoutent à cette liste chaque année, dont l'utilité n'est nullement mise en doute. Cependant, de mauvaises méthodes de fabrication, de transport, d'utilisation, d'entreposage et d'élimination peuvent nuire à l'environnement et à la santé. La population canadienne est grandement en faveur de l'accroissement des mesures réglementaires sur ce chapitre. Elle veut que les produits toxiques déjà présents dans l'environnement en soient retirés. Elle souhaite également l'assainissement et la restauration des décharges.

À cette fin, les lois, les règlements et les mesures d'application jouent un rôle essentiel dans la réduction et la limitation des effets des substances toxiques. Les forces du marché constituent également des instruments puissants qui peuvent et doivent être utilisés pour atteindre ces objectifs.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION EN VERTU DE LA LCPE

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) confère de vastes pouvoirs au gouvernement fédéral pour protéger la population canadienne et le milieu naturel contre tout genre de pollution, en particulier celle qui est

causée par les produits toxiques. Les règlements établis en vertu de la LCPE englobent le cycle de vie complet des produits toxiques, de leur conception et fabrication jusqu'à leur transport, distribution, utilisation, entreposage et élimination. La LCPE autorise également le ministre de l'Environnement à réglementer les combustibles et leurs éléments, les émissions et les effluents, ainsi que les méthodes de manutention et d'élimination des déchets, y compris le déversement de ces derniers dans les océans.

L'évaluation des substances potentiellement toxiques

Tel que le définit la LCPE, une « substance » est un produit chimique, un organisme vivant ou un produit de la biotechnologie qui peut être dispersé dans l'environnement. La liste des substances d'intérêt prioritaire comporte 44 substances qui sont utilisées au Canada et qui exigent une évaluation prioritaire en vertu de la LCPE. Les dioxines et les furanes ont fait l'objet de la première évaluation. Un résumé de l'évaluation, publié dans la première partie de la *Gazette du Canada* en mars 1990, conclut que les dioxines et les furanes sont toxiques selon la définition de la LCPE et recommande, par conséquent, que des règlements soient imposés aux incinérateurs et aux usines de pâtes et papiers en vue de limiter le rejet de ces substances dans l'environnement.

La compilation d'un inventaire de substances

Tous les produits chimiques déjà fabriqués ou importés au Canada sur une échelle commerciale figureront dans un inventaire détaillé qui inclura environ 20 000 substances. La liste

sera compilée sur une période de trois ans avec la collaboration de tous les fabricants et importateurs de produits chimiques de tout le Canada. Une liste de base de 8 900 substances a été publiée en août 1989, puis augmentée pendant l'hiver de 1990 par l'industrie et Environnement Canada.

Les règlements en vertu de la LCPE

La LCPE a intégré les règlements qui existaient précédemment dans la *Loi sur les contaminants de l'environnement*, la *Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique*, la *Loi sur l'immersion de déchets en mer*, les dispositions sur les éléments nutritifs de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* et un article de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*. En 1989-1990, les travaux préliminaires à trois nouveaux règlements ont été réalisés; ces règlements porteront sur les chlorofluorocarbures (CFC), les bromofluorocarbures (halons) et le plomb dans l'essence. En janvier 1990, le ministre de l'Environnement a officiellement averti l'industrie des pâtes et papiers que le gouvernement fédéral adopterait bientôt de nouveaux règlements en vue de limiter la pollution causée par les effluents des usines de pâtes et papiers et d'éliminer pratiquement les dioxines et les furanes. En 1989-1990, des groupes de travail fédéraux-provinciaux ont abattu une somme considérable de travail préparatoire en vue de l'élaboration de ces règlements. L'un des objectifs principaux de leur mandat consistait à établir des limites de décharge similaires au fédéral et au provincial.

La mise en vigueur

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, les fonctionnaires du ministère ont effectué

3 412 inspections aux termes de la LCPE. Il s'agissait de cas d'entreposage de déchets contenant des BPC, de mines d'amiante, de combustibles contaminés et d'immersion en mer. Pour les infractions commises, le ministère a servi des avertissements et entamé des poursuites qui représentent au total 277 mesures d'application de la loi.

LA GESTION DES DÉCHETS

En 1989-1990, le ministère a centré ses activités sur la destruction des déchets contenant des BPC, la réglementation du transport de déchets dangereux, la remise en état des décharges contaminées et les stratégies visant à réduire l'emballage.

La destruction des BPC

Le programme fédéral de destruction des BPC, qui en est à sa deuxième année, est axé sur le traitement et la destruction, à l'aide d'incinérateurs mobiles, des déchets contenant des BPC aux endroits où ils existent en grandes quantités. En 1990, un incinérateur a été installé à Goose Bay, au Labrador, afin de détruire 40 p. 100 (en poids) des déchets fédéraux contenant des BPC, ainsi que des BPC appartenant à l'Ontario. Le ministre de l'Environnement et ses homologues de l'Atlantique se sont entendus sur l'établissement d'un programme de coopération visant à détruire les déchets contenant des BPC dans les quatre provinces de l'Atlantique. En janvier 1990, des règlements ont été promulgués en vertu de la LCPE sur le fonctionnement sécuritaire des incinérateurs mobiles de BPC. Environnement Canada a par la suite publié des lignes directrices sur le traitement et la destruction des BPC.

Le transport des déchets dangereux

La modification apportée en juin 1989 à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* étend son application aux matériaux recyclables dangereux et introduit une méthode simple qui permet à l'industrie de tester ses propres envois. On a commencé à surveiller plus étroitement les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux, grâce à une entente avec les douanes canadiennes, et on a mis sur pied un programme d'inspection des combustibles afin de déceler la présence de déchets contaminés à certains endroits sur la frontière entre le Canada et les États-Unis.

L'assainissement des lieux contaminés

En 1989, le gouvernement a approuvé un programme quinquennal en vue d'assainir les lieux contaminés abandonnés au Canada et de mettre au point de nouvelles techniques de dépollution. Les ministres provinciaux ont convenu de partager les coûts de remise en état des lieux abandonnés à risque élevé. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) s'est engagé à affecter 250 millions de dollars au programme de dépollution.

Le protocole sur les déchets d'emballage

Par suite des recommandations d'un groupe de travail, le CCME a adopté, en mars 1990, un protocole national sur l'emballage. Ce protocole vise à réduire de moitié la quantité de déchets d'emballage d'ici l'an 2000.

LA QUALITÉ DE L'AIR

À la demande du CCME, Environnement Canada a préparé un plan en vue de réduire les concentrations d'oxydes d'azote et de

composés organiques volatils dans l'air des villes. La combustion du carburant des véhicules à moteur constitue la principale source de ces deux polluants à l'origine de la formation de l'ozone troposphérique (un oxydant photochimique nocif pour les poumons et la végétation) et du smog.

LA MISE AU POINT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Le ministère a entrepris neuf nouveaux projets de mise au point de technologies, évalués à 5,5 millions de dollars, dont 4,5 millions proviennent de l'industrie, des gouvernements provinciaux et des municipalités. La première démonstration à l'échelle réelle au Canada de la technique de transformation des boues d'épuration en hydrocarbures, à l'usine de traitement des eaux usées Highland Creek, à Toronto, constitue l'une des grandes réalisations de l'année 1989-1990. Les scientifiques du ministère ont trouvé des méthodes pour mesurer un certain nombre de composés toxiques, souvent en collaboration avec les provinces. Un programme a été mis sur pied afin de concevoir des stratégies et des technologies pour la régulation des débordements d'égouts et d'eaux pluviales dans le bassin des Grands Lacs.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX INTÉRIEURES

La réalisation du développement durable exige des décisions qui contribueront à limiter la demande d'eau et à en conserver la qualité. Au préalable, il faut accroître nos connaissances en augmentant les données, en intensifiant les recherches et surtout en amplifiant notre capacité de prévision. Il importe ensuite

de modifier les processus décisionnels en adoptant de nouvelles politiques et de nouvelles lois. Enfin, il faut consolider les partenariats avec les autres paliers de gouvernement et les organismes du secteur privé qui voient à la gestion de l'eau.

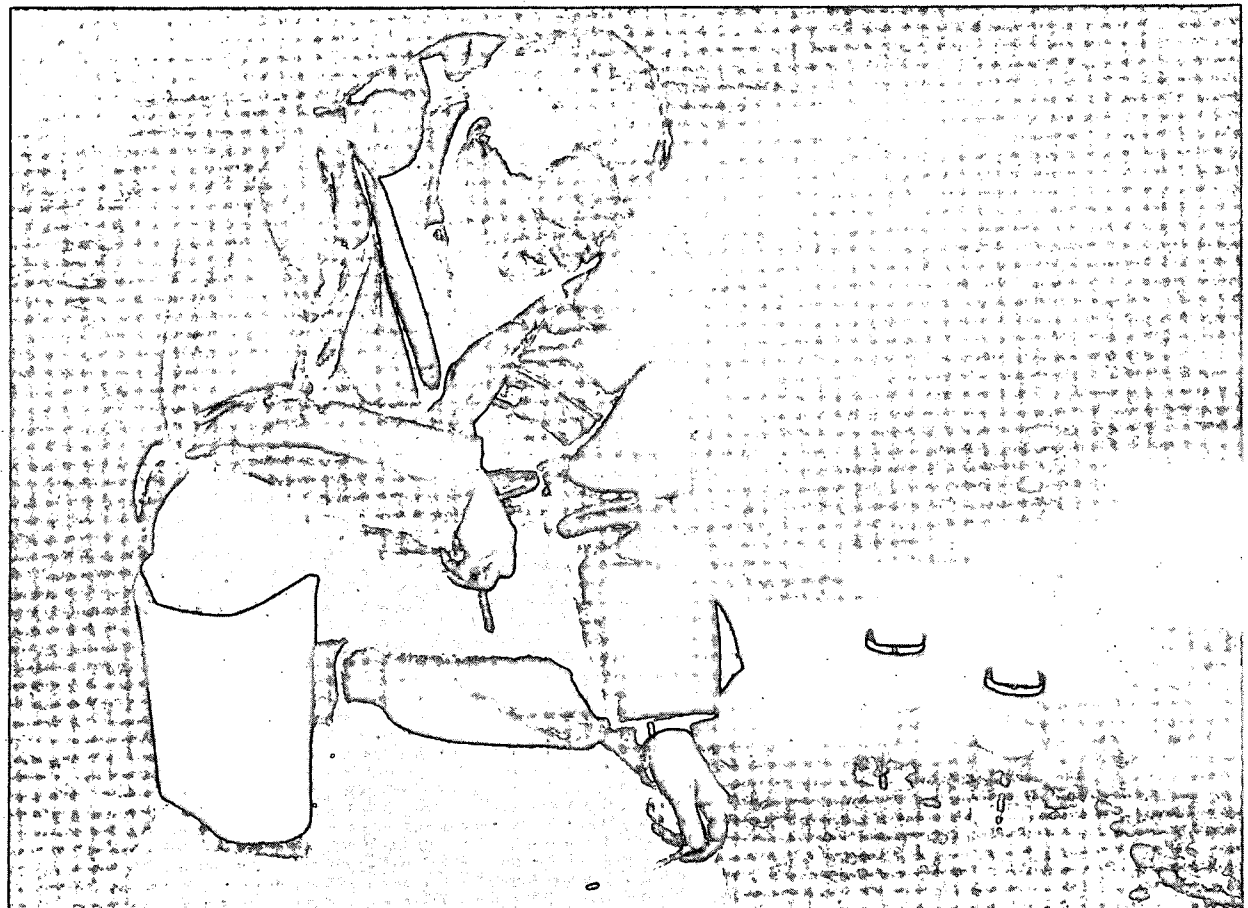
La politique fédérale des eaux

Un rapport intitulé *Politique fédérale relative aux eaux – rapport d'étape* vient de paraître. Il mentionne les progrès réalisés en ce qui concerne la gestion des produits chimiques toxiques (*Loi canadienne sur la protection de l'environnement*), le plan d'action des Grands Lacs, le plan d'action Saint-Laurent, les accords

de surveillance qualitative de l'eau et les accords sur la réduction des dommages causés par les inondations, éléments dont il est question plus loin dans le présent rapport.

Le plan d'action des Grands Lacs

Le protocole de 1987 établi dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, entériné en 1978, reconnaît la nécessité de poursuivre de nouveaux objectifs concernant les écosystèmes et la qualité de l'eau, ainsi que d'élargir la portée des programmes existants et d'en créer de nouveaux afin d'aborder les problèmes de l'aménagement lacustre, des sédiments conta-



minés, de l'écoulement de surface, des produits toxiques aéroportés et des effets sur la santé. En octobre 1989, un plan d'action quinquennal, doté d'un budget de 125 millions de dollars, a été annoncé pour les Grands Lacs, en vue de l'application de ces nouvelles dispositions. Environnement Canada participe principalement à deux éléments du plan d'action : le programme de protection et le fonds pour la dépollution.

Le programme de protection a été conçu afin d'aborder, de façon détaillée, le problème de contamination intense de l'écosystème du bassin des Grands Lacs par des produits chimiques toxiques. L'un de ses principaux éléments consiste en l'élaboration et en l'exécution de plans de mesures correctives pour 17 secteurs préoccupants au Canada.

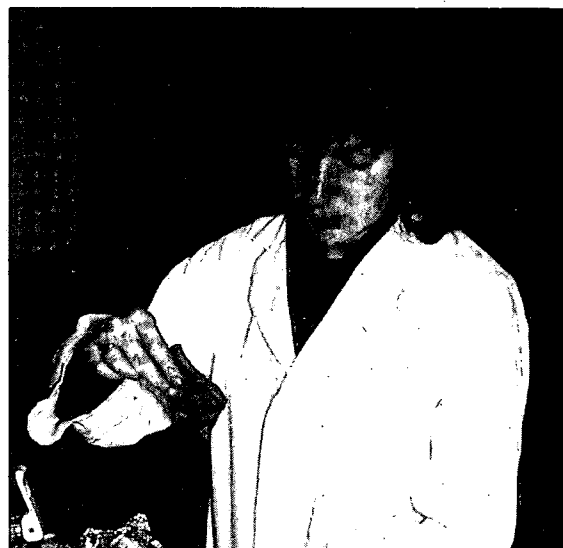
Les plans de mesures correctives sont soumis à la Commission mixte internationale aux trois principales étapes de leur élaboration et de leur exécution. La première étape consiste en la détermination des problèmes écologiques; la deuxième comprend le choix et la mise en œuvre des mesures correctives; et la troisième est réalisée lorsque la surveillance indique que le secteur préoccupant a recouvré certaines utilisations. Le Canada et l'Ontario ont terminé la première étape de cinq plans canadiens de mesures correctives. On s'attend que la première étape des 12 derniers plans, ainsi que la deuxième étape de trois plans, soit terminée d'ici la fin de 1991-1992.

Le fonds pour la dépollution doit servir à l'exécution des plans de mesures correctives. Le fonds est administré par Environnement

Canada, selon les priorités déterminées dans les plans de mesures correctives pour des secteurs préoccupants donnés. En 1989-1990, un cadre a été établi pour l'étude de mesures correctives à prendre éventuellement. Leur approbation est en cours.

Le plan d'action Saint-Laurent

L'exercice 1989-1990 a constitué la première année complète d'activité du plan d'action Saint-



Laurent. Parmi les réalisations importantes figure la signature d'un accord Canada-Québec pour la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent. En vertu de cet accord, Environnement Canada et le ministère québécois de l'Environnement coordonneront leur plan d'action respectif, de façon à élargir la portée de leurs propres contributions. En juin 1989, les ministres canadien et québécois de l'Environnement ont publié une liste de 50 installations industrielles, situées le

long du Saint-Laurent, qui ont été désignées comme devant faire l'objet de mesures prioritaires. Parmi les activités liées à ces usines figurent des travaux d'échantillonnage des effluents et l'établissement des besoins en matière de mise au point de technologies. Une équipe fédérale-provinciale de spécialistes de la lutte contre la pollution industrielle continue de travailler avec les industries afin de réduire de 90 p. 100, d'ici 1993, leurs rejets de déchets toxiques liquides dans le fleuve.

On a dressé l'inventaire de 65 lieux aquatiques contaminés le long du fleuve et établi les priorités en ce qui concerne les futures mesures à prendre à cet égard.

Le ministère y a également fait l'acquisition de 335 hectares d'habitat vital afin de protéger des espèces vulnérables ou en danger de disparition.

La rivière Niagara

L'échantillonnage de la qualité de l'eau et des sédiments en suspension, ainsi que l'analyse des données, a été réalisé avec succès dans le cadre du plan quadripartite (Canada, États-Unis, Ontario et État de New York) de gestion des toxiques de la Niagara et de la déclaration d'intention qui l'accompagne. Le rapport annuel quadripartite a été publié en juin 1989.

La qualité de l'eau

Des ententes à frais partagés de surveillance qualitative de l'eau ont été conclues avec l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba, ce qui porte à six le nombre de provinces faisant partie du réseau national de surveillance de la qualité de l'eau. Ces ententes fédérales-provinciales

servent à améliorer la gestion et la protection des ressources en eau en détectant les sources de contamination et la variation de certains facteurs de qualité de l'eau.

Le programme national de réduction des dommages causés par les inondations

Le programme vise à prévenir les dommages causés par les inondations dans les zones sujettes aux crues. Grâce à des ententes fédérales-provinciales-territoriales, les zones inondables sont reconnues et désignées, et on empêche à l'avenir tout aménagement vulnérable dans ces régions. En avril 1989, l'Accord Canada-Alberta sur la réduction des dommages causés par les inondations a été signé. En outre, l'Accord Canada-Manitoba sur les projets de défense contre les inondations et trois autres accords avec le Manitoba (accord général, accord de cartographie des risques d'inondation et accord d'études), ainsi qu'un protocole d'entente avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, ont été renouvelés. À ce jour, quelque 150 des zones inondables les plus peuplées du pays ont été cartographiées et désignées.

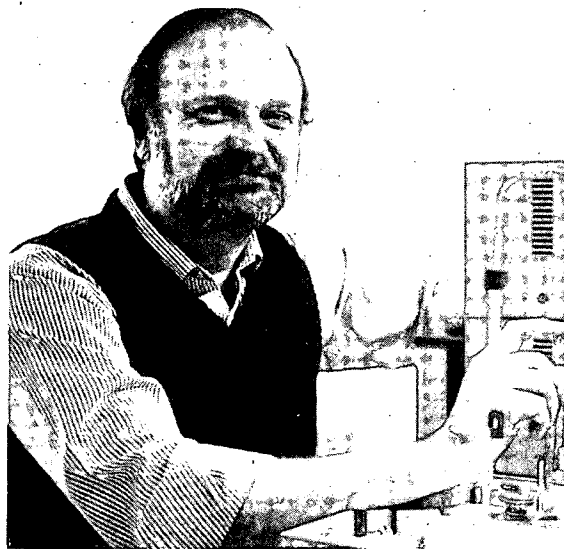
Les eaux souterraines

La recherche, le développement et les projets de démonstration se sont poursuivis dans les instituts nationaux de recherche sur l'eau et l'hydrologie d'Environnement Canada. Parmi les causes de contamination des eaux souterraines figurent les pesticides dans l'ouest du Canada et les Maritimes, les décharges de déchets dangereux en Ontario et au Québec, les rejets en puits profond en Alberta, en

Saskatchewan et en Ontario, ainsi que la lixiviation acide en Colombie-Britannique.

Les catastrophes écologiques

L'importation soupçonnée de carburant contaminé par des déchets dangereux en provenance des États-Unis ainsi que l'incendie de pneus de Hagersville (Ontario) constituent deux des nombreux désastres qu'Environnement Canada a



dû affronter en 1989-1990. Dans le premier cas, on a prélevé et analysé des échantillons afin de déceler la contamination toxique. Par ailleurs, dans la région de Hagersville, on a construit des stations de mesure quantitative de l'eau et prélevé des échantillons d'eau afin d'évaluer les charges de contaminants toxiques dans les cours d'eau environnants et dans le lac Érié.

Pour accroître la capacité du ministère de prévenir les catastrophes et de faire face efficacement à l'inévitable, la Direction des

urgences environnementales a été créée en mars 1990. Elle est chargée d'élaborer et de coordonner un programme national efficace pour la prévention des désastres et des crises, ainsi que pour la préparation et la réaction à ces catastrophes.

Les ressources mondiales en eau

Le ministère a dirigé les travaux scientifiques internationaux lors de la reformulation et de l'actualisation du système mondial de surveillance continue de l'environnement – eaux douces, parrainé par les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé. Le réseau compte 350 stations de surveillance de par le monde et sert de centre mondial d'informations sur la qualité et la gestion de l'eau.

L'évaluation de l'environnement

Conservation et Protection effectue l'évaluation écologique de ses propres projets et fournit des avis scientifiques et techniques, sur demande, relativement à des projets d'autres ministères et organismes. De plus, Conservation et Protection élabore et recommande des mesures d'évaluation, des codes de pratique, des lignes directrices ou des règlements en vertu du texte législatif approprié. En 1989-1990, Conservation et Protection a examiné plus de 2 000 évaluations initiales de l'environnement et participé à 15 commissions officielles d'examen public.

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

Depuis des siècles, les ressources renouvelables du Canada assurent le bien-être des citoyens du pays. En effet, les ressources fauniques sont plus intimement rattachées à l'économie qu'on ne l'imagine. Les activités reliées au poisson

1989-1990, 39 propositions et environ un million de dollars de subventions ont été approuvés pour des activités de recherche et autres en vue de rétablir les populations d'espèces en danger de disparition.

La stratégie pour le rétablissement des espèces en péril (RESCAPÉ) a suivi son cours. RESCAPÉ regroupe des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux du secteur de la faune, ainsi que trois grands organismes nationaux intéressés au même domaine. Il a pour but de conjuguer les efforts de tous les organismes pour sauver les espèces en danger d'extinction et empêcher que les espèces vulnérables ne deviennent en péril. En 1989-1990, trois plans de rétablissement, un concernant la grue blanche d'Amérique, un le faucon pèlerin et un autre le pluvier siffleur, ont été approuvés par RESCAPÉ.

Les produits toxiques et la faune

Des progrès importants ont été réalisés dans la compréhension de la nature et de l'ampleur du problème de l'empoisonnement au plomb chez la sauvagine canadienne par suite de l'ingestion de grenailles de plomb. Des avis toxicologiques ont été émis pour l'élaboration d'un énoncé de principe ministériel sur l'emploi de grenailles de plomb lors de la chasse à la sauvagine et aussi pour l'établissement de critères en vue de délimiter les zones exemptes de grenailles toxiques. Une étude nationale portant sur le plomb contenu dans l'ossature des ailes a également été entreprise.

Les travaux se sont poursuivis relativement à l'étude quinquennale des contaminants de la sauvagine et à la surveillance des oiseaux

marins et d'autres indicateurs, comme le goéland argenté et les tortues, dans les Grands Lacs. En collaboration avec l'U.R.S.S. et la Norvège, le Canada a entrepris une étude circumpolaire des contaminants présents chez les ours polaires. Plusieurs études regroupant des universités et des organismes gouvernementaux ont été financées par le Fonds pour la toxicologie faunique, coentreprise à laquelle participent Environnement Canada et le Fonds mondial pour la nature. Les conclusions de ces études sont publiées dans le rapport annuel du Fonds mondial pour la nature.

La gestion coopérative de la faune

Une entente sur la faune a été conclue entre le Canada et la Colombie-Britannique en juillet 1989. Cet accord facilite les activités de recherche et de gestion dans le domaine de la conser-

vation de la faune. Elle touche également certains sujets de préoccupation comme le partage de l'information, la réglementation et l'application de la loi.

En 1989, la Conférence des parties à la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction a eu lieu à Lausanne, en Suisse. Les parties ont adopté la proposition canadienne sur la reproduction en captivité, qui veut que les exigences en matière de conservation des espèces menacées soient satisfaites avant qu'on n'autorise la reproduction à des fins commerciales. La position canadienne sur l'adoption de normes relatives au transport des animaux maintenus en captivité a également été entérinée.



Le Service canadien des parcs

En tant que Canadiens, nous tirons une juste fierté de la beauté de nos terres et de nos cours d'eau, ainsi que de l'histoire de notre pays. Depuis un peu plus d'un siècle, le gouvernement fédéral se charge de la création de parcs nationaux, afin de protéger des espaces naturels remarquables, ainsi que de la désignation de lieux historiques nationaux, en vue de commémorer des personnes, des endroits et des événements qui ont marqué l'histoire du Canada.

16

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, dans leur ensemble, représentent l'essence même du Canada. Pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain, ils évoquent le milieu naturel dont nous sommes toujours tributaires, de même que le souvenir des nombreux individus qui ont façonné notre pays.

Le mandat du Service canadien des parcs (SCP) consiste à « sauvegarder à jamais les endroits qui illustrent le patrimoine naturel et culturel du Canada et à favoriser, chez le public, la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine de façon à le léguer intact aux générations à venir ».

Bien qu'incomplète, cette mosaïque nationale regroupe 34 parcs, deux parcs marins et 112 lieux historiques comprenant les canaux historiques. En outre, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a fait apposer plus de 1 000 plaques de bronze sur tout le territoire du pays. Le SCP contribue également, en vertu d'ententes à frais partagés, à la protection de 44 lieux qui revêtent une importance historique ou architecturale pour tout le pays.

En 1989-1990, 12,8 millions de personnes ont visité les parcs nationaux canadiens et 7,6 millions, les lieux historiques nationaux.

LES FAITS SAILLANTS

La Loi sur les parcs nationaux

Des plans de gestion pour les quatre parcs des Rocheuses (Banff, Jasper, Kootenay et Yoho) ont été déposés au Parlement. La ville de Banff a été constituée en municipalité de l'Alberta

enclavée dans un parc national. En outre, plus de dix projets de règlement ont été mis en route en vue d'accroître la protection et la jouissance des parcs nationaux.

La Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales

Aux termes de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* qui a reçu la sanction royale le 22 septembre 1988, aucune société ferroviaire ne peut enlever, démolir, modifier ou aliéner de quelque façon que ce soit une gare ferroviaire patrimoniale dont elle est propriétaire ou qu'elle administre, ou encore modifier l'une de ses caractéristiques patrimoniales sans l'autorisation du gouverneur en conseil. On entend par gare patrimoniale un édifice ainsi désigné par le ministre de l'Environnement sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les gares ferroviaires patrimoniales seront désignées dès que la loi sera officiellement proclamée. Entre-temps, la commission reçoit des suggestions de nombreux Canadiens désireux de voir leur gare favorite recevoir le titre de gare patrimoniale.

LA PROTECTION ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES **La protection des ressources**

Le programme d'application des lois, destiné à réprimer le braconnage dans les parcs, continue de produire des résultats. À ce jour, 16 activités d'application des lois ont été entreprises dans les parcs nationaux, y compris la collecte de renseignements, des opérations policières menées de pair avec d'autres autorités et des mesures contre les contrevenants. Cinq accusations

ont été portées par la suite. Un contrevenant a écopé d'une amende de 3 000 \$ et d'une sentence d'un mois de prison, en plus de perdre son droit de chasse pour la vie. Ces résultats constituent une amélioration par rapport aux sanctions prévues avant la modification de la *Loi sur les parcs nationaux*.

Le personnel reçoit une formation de la part du gouvernement fédéral et des provinces en vue d'assurer la protection constante de la flore et de la faune des parcs.

Le SCP est en train de mettre au point un système national d'information sur le suivi des événements visant à faciliter le compte rendu des cas de braconnage. Ce système sera relié à d'autres réseaux fédéraux et provinciaux, comme le réseau de déclaration uniforme de la criminalité et le système de récupération de renseignements judiciaires de la police.

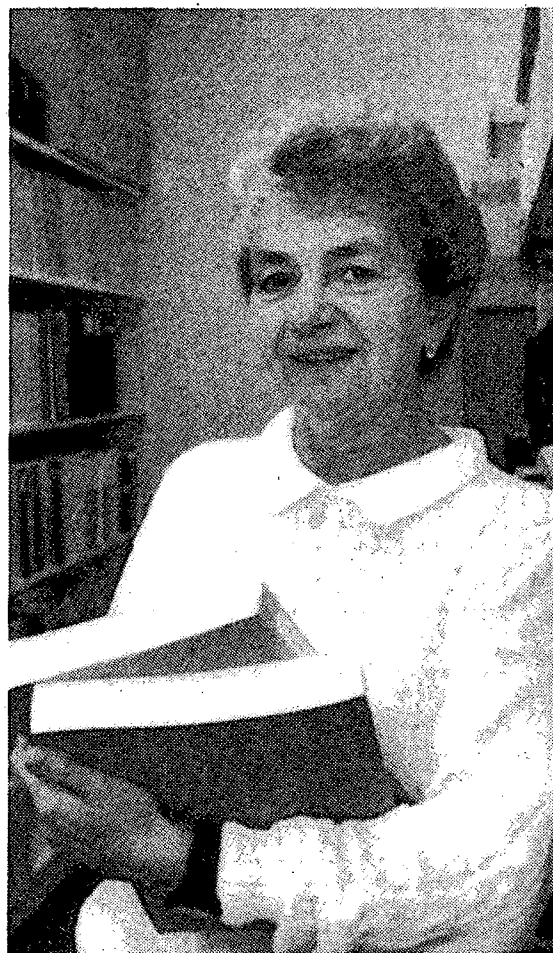
Le SCP a maintenant directement accès au réseau du centre d'information de la police canadienne.

La gestion des ressources

Le Service canadien des parcs a établi un programme de recherche en collaboration avec l'Alberta et le Fonds mondial pour la nature en vue d'étudier la baisse de la population de caribous dans la région du parc national Jasper. Le SCP et le Fonds mondial pour la nature ont coparrainé une étude portant sur la conservation des carnivores dans la région des quatre parcs des Rocheuses, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le SCP a surveillé de près l'établissement d'une population de loups dans le

parc national Banff et entrepris des recherches dans le parc national de la Pointe-Pelée, en Ontario, en vue de restaurer et de protéger l'écosystème carolinien. Un projet de biologie moléculaire a été entrepris en vue d'étudier les populations d'élans et de bisons dans le parc national Elk Island, en Alberta.

Le SCP a poursuivi ses efforts en vue de gérer le feu comme procédé naturel. La nou-



velle équipe de commandement du feu de la région de l'Ouest a effectué des brûlages dirigés dans les parcs nationaux Elk Island, Banff et Jasper en vue d'améliorer l'habitat naturel et de réduire les risques d'incendie fortuit. Le SCP a entrepris un exercice de modélisation de la végétation afin d'élaborer un mécanisme de lutte contre les incendies qui lui permettrait d'accroître ses capacités dans ce domaine.

Les plans de gestion

En 1989-1990, le Service canadien des parcs a entrepris de désigner des aires sauvages représentant environ 90 p. 100 des terres du parc national Banff. Les ressources naturelles de ces zones bénéficieront d'une protection accrue.

Au cours de l'année, des plans de gestion ont été entérinés pour les lieux historiques nationaux de Port au Choix, du canal de Chambly, du Fort-Témiscamingue et du Homestead-Motherwell. Ces plans renferment des directives sur la recherche, la protection des ressources, la commercialisation, l'interprétation et l'aménagement d'installations d'accueil, en vue d'orienter la gestion et la mise en valeur de ces lieux. Par ailleurs, en Saskatchewan, le public a été invité à discuter des plans d'un lieu historique national à Fort Walsh et, en Nouvelle-Écosse, d'un lieu voué à la mémoire d'Alexander Graham Bell.

En avril 1988, le SCP ayant introduit un nouveau mode de compte rendu de la fréquentation dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, il est donc impossible de comparer les données sur la fréquentation de 1989-1990 avec celles des années antérieures.

D'après ces données, 12,8 millions de personnes ont visité les parcs nationaux en 1989-1990, ce qui représente une augmentation de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente. C'est la région du Québec qui a connu la plus forte hausse du taux de fréquentation.

En 1989-1990, 7,6 millions de personnes ont visité les lieux historiques nationaux, soit une augmentation de moins de 1 p. 100 par rapport à l'année précédente. La région de l'Ontario a connu la plus forte augmentation du nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux.

Les négociations sur les nouveaux parcs et lieux historiques

Le défi du Service canadien des parcs réside dans la représentation de toute la diversité naturelle du Canada au sein du réseau des parcs nationaux. À l'heure actuelle, les 34 parcs nationaux du pays sont situés dans 21 des 39 régions naturelles terrestres, ce qui signifie que le réseau des parcs nationaux est complet à près de 54 p. 100. Seulement quatre des 29 régions marines sont représentées dans ce réseau : une par un parc marin national (Fathom Five), une par un élément marin représentatif d'une réserve de parc côtier national (Pacific Rim) et deux par une réserve de parc marin national (Moresby-Sud).

Sept projets de parcs nationaux sont en cours. Des discussions se sont déroulées avec la Fédération des Tungavik de Nunavut concernant la création de nouveaux parcs nationaux à proximité du nord de la terre de Baffin, dans la région du lac Bluenosé et près de la baie Wager.

D'autres débats portent également sur la création de nouveaux parcs dans l'île Banks (avec les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique), de même qu'à Churchill, au Manitoba. En outre, on dresse présentement des plans en vue de terminer les réseaux canadiens des parcs nationaux et des parcs marins nationaux d'ici l'an 2000.

Des plans également en voie de préparation et de réalisation visent à combler les lacunes du réseau canadien des lieux historiques nationaux. Dans le Nord, on a entamé des consultations en vue de l'établissement éventuel de tels lieux.

Les prix du patrimoine

Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 19 février 1990 sur la colline du Parlement, à l'occasion de la Journée du patrimoine, le ministre de l'Environnement a remis les prix du patrimoine décernés par le Service canadien des parcs à dix lauréats. Ces prix servent à reconnaître la contribution exceptionnelle des récipiendaires à la protection du patrimoine. Les lauréats de l'année 1989 étaient les suivants :

- **Cam et Joy Findley** (Alberta). Le dévouement de Joy Findley à la cause de la conservation a contribué au succès de Wildlife '87. Pour sa part, alors qu'il était président de l'Alberta Wildlife Conservation Centennial Association, Cam Findley a participé à la création de l'Alberta Wildlands Trust.
- **Phyllis Lambert** (Québec). Fondatrice du Centre canadien d'architecture, M^{me} Lambert a participé à la création de la fondation Héritage Montréal et inspiré le programme coopératif du parc Milton, à Montréal.
- **Le monastère des ursulines** (Québec). Depuis trois siècles, les religieuses du couvent des ursulines de Québec font preuve d'un grand sens des responsabilités dans la gestion de leurs bâtiments historiques, la plus importante illustration de l'architecture du XVII^e siècle au Canada.
- **La Fondation du patrimoine ontarien**. Créée en 1968, la fondation a suscité l'appréciation du patrimoine ontarien et fourni de l'aide financière et technique pour la réalisation de divers projets de conservation du patrimoine. Parmi les grands travaux récemment appuyés par la fondation, mentionnons la restauration des théâtres Elgin et Winter Garden, à Toronto.
- **La Quidi Vidi Rennie's River Development Foundation** (Terre-Neuve). Cet organisme bénévole à but non lucratif a construit le Newfoundland Freshwater Resource Centre qui présente des programmes d'interprétation et d'éducation dans ce parc urbain de St. John's.
- **Via Rail Canada** a pris des mesures en vue de protéger diverses gares patrimoniales du Canada. La société a ainsi restauré des gares à Port Hope, en Ontario, ainsi qu'à Québec et à Halifax.
- **Le village de Kaslo** (Colombie-Britannique). Les 850 habitants du village de Kaslo ont lancé une campagne de financement et de promotion qui leur a permis de préserver le plus vieux navire à aubes existant au Canada, le vapeur *Moyie*. Construit en 1898, il sert maintenant de musée.
- **La Wanuskewin Indian Heritage Incorporated** (Saskatchewan). Cet organisme représente tous les groupes linguistiques et les districts

autochtones de la province. Il a aménagé le Wanuskewin Heritage Park, un centre d'interprétation de la culture des Amérindiens des plaines septentrionales, près de Saskatoon.

▪ **E. Keith Winterhalder** (Ontario).

M. Winterhalder est directeur de l'Association botanique du Canada. Ses recherches ont servi à élaborer le programme « Greening of Sudbury » qui a fait du Canada un chef de file dans le domaine de la restauration des sols.

- **Le musée du comté de Yarmouth** (Nouvelle-Écosse). Ce remarquable musée local possède une importante collection d'art victorien axée sur le patrimoine marin de la région.

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale

Le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale est un organisme interministériel qui conseille le ministre de l'Environnement sur la désignation des édifices fédéraux à valeur patrimoniale. Étant donné la politique du gouvernement fédéral de conserver et de réutiliser les bâtiments désignés, le bureau conseille les ministères propriétaires quant à la meilleure façon d'en préserver le caractère patrimonial. La désignation des édifices fédéraux à valeur patrimoniale comporte deux catégories : les édifices « classés », qui possèdent la plus grande valeur patrimoniale, et les édifices « reconnus », dont la valeur patrimoniale est moindre. Le bureau a, jusqu'à maintenant, évalué 1 480 bâtiments, dont 96 ont été désignés classés et 384, reconnus.

En 1989-1990, le répertoire des édifices fédéraux à valeur patrimoniale s'est enrichi de 18 bâtiments, dont le bureau de douane de Québec et le pavillon nord du pénitencier de Kingston. De plus, 78 bâtiments ont été ajoutés au répertoire, dont le phare et la maison du gardien à Twillingate, à Terre-Neuve, et la bibliothèque municipale de Jasper, en Alberta.

En 1989-1990, le bureau a étudié 36 projets d'intervention dans des édifices classés. Tout projet de modification d'un édifice reconnu doit être examiné par le ministère qui en est propriétaire.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a accueilli cinq nouveaux membres en 1989-1990, soit F.X. Bolger, Raymonde Gauthier, Michael Kinneer, Margaret Conrad et Daniel Tien, représentant respectivement l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et le Yukon.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada est l'organisme officiel nommé par le gouverneur en conseil pour faire des recommandations au ministre de l'Environnement quant à la commémoration de lieux historiques nationaux. Il revient au Ministre d'élaborer et de réaliser un programme national pour commémorer les aspects de l'histoire du Canada qui revêtent une importance pour tous les citoyens du pays.

Seize membres, représentant les provinces et les territoires, sont nommés à la commission

pour une période de cinq ans. Les provinces de Québec et de l'Ontario comptent chacune deux représentants. L'archiviste national et un représentant des Musées nationaux du Canada figurent au nombre des autres membres. Depuis sa fondation en 1919, la commission a soumis plus de 5 000 recommandations et érigé plus de 1 200 plaques du gouvernement fédéral portant l'inscription de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Trente plaques commémoratives ont été installées en 1989-1990.

Il revient également à la commission de conseiller le Ministre sur la désignation des gares ferroviaires patrimoniales aux termes de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

Les lieux historiques nationaux entrent dans trois catégories : ceux qui appartiennent au Service canadien des parcs et qui sont gérés par celui-ci; ceux qui appartiennent à d'autres ministères ou organismes à but non lucratif et qui reçoivent l'appui du SCP grâce à une entente de partage des frais; et, enfin, ceux qui sont commémorés à l'aide d'une plaque.

Les rivières du patrimoine canadien

Le réseau des rivières du patrimoine canadien est un programme de coopération du gouvernement canadien auquel participent les gouvernements de huit provinces et des deux territoires. Le réseau prévoit la reconnaissance à l'échelle nationale des rivières du patrimoine ainsi désignées, ainsi que leur protection à long terme.

Plus de 4 000 kilomètres de rivières répartis sur 18 cours d'eau sont à présent protégés dans

le cadre du réseau des rivières du patrimoine canadien. En 1989-1990, les rivières suivantes ont été considérées pour une désignation : la Kazan et la Thelon dans les Territoires du Nord-Ouest et la Seal au Manitoba, qui se jettent toutes trois dans la baie d'Hudson; et la Grande en Ontario, qui se jette dans le lac Érié.



La Direction des recherches archéologiques

La Section des recherches marines de la Direction des recherches archéologiques a poursuivi son inventaire des ressources culturelles sous-marines des régions. En 1990, la deuxième année d'un projet de quatre ans, elle a continué de chercher, de définir et d'évaluer des emplacements d'épaves et d'autres ressources sous-marines dans le parc marin national Fathom Five, à l'aide d'un sonar latéral et de systèmes informatisés de cartographie sous-marine. Elle a aussi évalué des vestiges de parcs de pêche préhistoriques dans le détroit

d'Atherley, en Ontario, en plus d'inspecter et d'évaluer l'état de divers emplacements d'épaves dans le port de Louisbourg.

La Direction des recherches archéologiques a poursuivi son programme d'appui à la recherche sur la culture matérielle dans les régions et au sein de la Direction de l'interprétation de l'administration centrale. Les résultats tangibles découlant de cet appui sont les suivants : la production de glossaires des catégories générales d'objets façonnés, l'établissement et l'interprétation de catégories précises des vestiges archéologiques sur place, la publication d'ouvrages de vulgarisation sur la culture matérielle d'endroits donnés, des séances de formation sur l'interprétation des vestiges sur place et l'entretien de la grandissante collection nationale de référence d'échantillons de la culture matérielle historique.

En février 1990, la Section de la collecte et de la gestion des données a organisé une réunion pour le personnel des services d'archéologie et de recherche sur la culture matérielle de toutes les régions. Lors de cette rencontre, des dispositions définitives ont été prises en vue de la mise en marche et de l'installation, en 1990-1991, du système informatisé de gestion des collections archéologiques du SCP (DOSSIER).

La commercialisation

En 1989-1990, le SCP a réalisé et publié une importante enquête de marché sur les visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques du Canada. S'appuyant sur les données recueillies dans le cadre de cette enquête et ailleurs, le SCP a élaboré sa première stratégie nationale

globale et pluriannuelle en matière de commercialisation. Il a également continué de travailler à la préparation de stratégies régionales de commercialisation, notamment pour les régions de l'Atlantique et du Québec.

Un film a été réalisé dans le parc national des Lacs-Waterton, en Alberta, dans le cadre d'une initiative visant à faire connaître les parcs nationaux et les lieux historiques du Canada aux nombreuses personnes qui, peut-être, ne pourront jamais les visiter. L'un des objectifs de ce programme vise à recueillir du matériel représentatif de bonne qualité sur les principales régions et les thèmes historiques du réseau des parcs. Ce matériel a une utilité certaine, puisque les sondages continuent de démontrer que la grande majorité des Canadiens connaît très mal les parcs nationaux et les lieux historiques.

En mars, dans le cadre de la conférence GLOBE 90, tenue à Vancouver, la Direction de la commercialisation a présenté des exposés sur la façon de concilier développement durable et tourisme.

Des activités de formation ont aussi continué d'être organisées au sein du SCP, et l'accent a été mis sur le dialogue interne au sujet des questions liées à la commercialisation et à sa mise en application.

La Journée des parcs

Les préparatifs sont allés bon train en vue de la célébration de la première Journée annuelle des parcs au Canada, le 9 juin 1990. Parmi les activités au programme du SCP et des parcs provinciaux et territoriaux, on comptait des

campagnes de ramassage des déchets, des croisières au coucher du soleil et des expositions dans les centres commerciaux.

La formation

En 1989-1990, la Section de la formation de la Direction des activités des visiteurs a offert un cours à l'échelle nationale et trois ateliers à l'échelle régionale au personnel du SCP. De plus, de concert avec Interprétation Canada, le SCP a organisé, à l'intention des groupes non gouvernementaux, un séminaire professionnel sur l'interprétation des ressources marines.

Les bénévoles

En 1989-1990, plus de 4 000 bénévoles ont fourni près de cent mille heures de travail, venant ainsi compléter les services déjà dispensés dans les parcs et en offrir de nouveaux. À Pacific Rim, les bénévoles ont présenté des programmes pour enfants pendant tout l'été; au bureau régional de l'Ouest, un bénévole péruvien a réalisé des résumés de plans régionaux. Des étudiants et d'autres bénévoles ont effectué des fouilles archéologiques à Fort Langley, au lieu historique de la Fourche à Winnipeg et à différents endroits en Ontario. À Forillon, une entente a été conclue avec l'Université d'Anjou, en France, en vue d'organiser des stages gratuits pour les étudiants en tourisme et en loisirs. Des bénévoles recrutés au sein de la collectivité ont aidé le SCP à ramasser des photographies, effectué des recherches en matière de conservation des ressources et présenté des exposés d'interprétation aux visiteurs.

Les associations coopérantes

Trente-cinq associations coopérantes regroupant plus de 4 500 membres ont été actives dans toutes les provinces et au Yukon. Au cours de l'année, ces associations ont fourni plus de soixante-cinq mille heures de leur temps dans le cadre d'environ 600 événements. La vente de publications et d'autres articles ayant trait aux parcs a rapporté plus de deux millions de dollars. Les associations ont lancé 150 nouveaux produits sur le marché.

Parmi les événements marquants de l'année, mentionnons la tenue du premier « Birding Festival », organisé par les Amis de la Pointe-Pelée en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature et des entreprises privées. Les Amis du Mont-Revelstoke et des Glaciers ont parrainé avec succès un programme de séjour culturel à l'intention des aînés (Elderhostel) axé sur l'identification des oiseaux et des plantes dans la chaîne Columbia. Les Amis du parc Prince-Albert ont publié *Saskatchewan's Playground*, l'un des nombreux ouvrages lancés avec succès par des associations coopérantes.

Les Partenaires des parcs canadiens ont coparrainé des ateliers à l'intention des agents de liaison des parcs et des représentants des associations en vue d'améliorer le fonctionnement et la gestion des associations coopérantes à but non lucratif. La région du Québec a adopté une nouvelle stratégie relative au programme des associations coopérantes. À l'échelle nationale, un agent de création de produits a commencé à mettre au point une série nationale de produits pour le SCP et les associations coopérantes.

L'accès

Le SCP a reconnu les besoins des visiteurs handicapés et il a établi des normes d'accessibilité pour ses 118 propriétés du patrimoine.

La collaboration avec les universités

Un réseau de liens a été établi entre le SCP et le milieu universitaire. Plus de 20 accords officiels de coopération ont été conclus, et il existe de nombreux arrangements tacites avec des universités canadiennes et étrangères. Parmi les activités entreprises, on trouve des recherches à titre bénévole ou sous contrat, des programmes coopératifs de stage, des recherches en vue de thèses sur les aires protégées et le patrimoine, des ateliers, des conférences et des cours dispensés par les universités en collaboration avec le SCP.

Le projet-pilote avec l'université de Waterloo constitue un exemple de coentreprise réussie. Dans le cadre de ce projet, un centre des ressources du patrimoine a pu être établi grâce à un accord de liaison avec le SCP. Les activités du centre englobent maintenant une vaste gamme de préoccupations, de groupes et d'institutions liés au patrimoine naturel, culturel et autres.

LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Le district historique de Water Street

Une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a été dévoilée pour commémorer Water Street, une rue de la ville de St. John's, à Terre-Neuve. Cette rue est la principale artère commerciale de la ville depuis le XVI^e siècle. Les bâtiments qui s'y trouvent ont été reconstruits à la suite d'un grave incendie survenu en 1846. Cependant, leurs façades aux ouvertures simples et à l'espacement régulier sont demeurées virtuellement inchangées depuis ce temps. Water Street est le premier district historique que la Commission des lieux et monuments historiques a reconnu.

Les cimetières indiens de l'archaïque maritime et les lieux d'habitation paléo-esquimaux

Trois cimetières indiens de l'archaïque maritime et deux lieux d'habitation paléo-esquimaux du lieu historique national de Port au Choix, à Terre-Neuve, ont été commémorés en juillet.

Ces cimetières, qui renferment des squelettes et des objets façonnés, constituent le principal site archéologique associé aux Indiens de l'archaïque maritime, partis du Labrador il y a quelque 5 000 ans pour émigrer à Port au Choix.

Les lieux d'habitation paléo-esquimaux sont associés à une race qui a occupé l'est de l'Arctique canadien il y a de 4 000 à 1 000 ans. On y a trouvé de nombreux objets fort bien conservés, dont des outils, des fragments d'armes, des sculptures en ivoire et des lambeaux de vêtements.

Le projet de belvédère à Signal Hill

Le « projet belvédère » a été entrepris en juillet au lieu historique national de Signal

Hill, à St. John's (Terre-Neuve). Le don de 500 000 \$ de la Johnson Family Foundation servira à construire une plate-forme d'observation et des expositions d'interprétation, à améliorer le réseau des sentiers, à stabiliser les batteries de tir et à aménager des installations pour les personnes handicapées.

L'agrandissement du terrain de golf de Terra Nova

En septembre, la St. Christopher's Resorts (Inc.) de Terre-Neuve a reçu l'autorisation d'ajouter neuf trous au terrain de golf de Twin Rivers dans le parc national Terra-Nova, à Terre-Neuve. La firme dépensera quelque trois millions de dollars pour ajouter neuf trous au terrain et améliorer les installations déjà en place. Tout en conservant la propriété des terres et des installations, le gouvernement fédéral percevra un pourcentage du revenu net.

La visite de la Présidente de l'Islande au lieu historique national de L'Anse aux Meadows

En juillet, le personnel du SCP a accueilli la présidente de l'Islande, M^{me} Vigdís Finnbogadóttir, sur les lieux de l'établissement norvégien du XI^e siècle de L'Anse aux Meadows, à Terre-Neuve.

Le monument funéraire de L'Anse-Amour

L'Anse-Amour, sur la rive sud du Labrador, a été reconnu lieu historique national en août. La découverte des restes d'un petit Indien mort il y a 7 500 ans a fait de L'Anse-Amour le plus ancien monument funéraire en Amérique du Nord.

La pêche à la baleine par les Basques à Red Bay

De 1550 à 1600, les Basques ont fait de Red Bay, sur la côte sud du Labrador, la capitale de la pêche à la baleine. L'importance du lieu a été établie grâce à la découverte de fondoirs, d'un cimetière de baleiniers sur l'île Saddle et de l'épave de la baleinière *San Juan* coulée en 1565. Nommé lieu historique national, Red Bay a vu son importance au point de vue historique être reconnue en août.

Le lieu historique national Marconi

Le centre d'exposition Marconi à Table Head, en Nouvelle-Écosse, a ouvert ses portes en juillet 1989. C'est du haut des tours surplombant les falaises abruptes de Table Head que Guglielmo Marconi a envoyé le premier message par télégraphie sans fil en Angleterre, en 1902. La communauté italo-canadienne, le Marconi Celebration Trust, la ville de Glace Bay, Environnement Canada et divers autres ministères fédéraux ont participé au financement de ce lieu.

La vieille église de covenantaires

La vieille église de covenantaires à Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse, a été commémorée en juillet. Elle constitue, au Canada, l'un des exemples les plus anciens et les plus intéressants d'un édifice du culte du XIX^e siècle bâti dans le style de la Nouvelle-Angleterre. Construite entre 1804 et 1811, l'église a d'abord été utilisée par des presbytériens et a sans doute été le premier édifice du culte permanent de la région.

L'hôtel de ville de Liverpool

L'importance architecturale nationale de l'hôtel de ville de Liverpool, en Nouvelle-Écosse, a été

reconnue en août. Ce bâtiment en bois, construit en 1901-1902, abrite depuis les bureaux de la municipalité.

Le bureau de poste de St. Stephen

En août, une plaque commémorative a été dévoilée à l'ancien bureau de poste de St. Stephen, au Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui utilisé comme hôtel de ville, l'édifice construit entre 1885 et 1887 faisait partie d'une série de bâtiments publics destinés à établir la présence du gouvernement fédéral dans tout le pays.

La manufacture de coton de Marysville

Dans le cadre des célébrations de la Journée nationale du patrimoine, en février, la manufacture de coton de Marysville, au Nouveau-Brunswick, a été officiellement reconnue en raison de son importance sur le plan historique et architectural. La manufacture en brique rouge, bâtie entre 1883 et 1885, est restée en exploitation jusqu'en 1975. Les bureaux du gouvernement provincial occupent maintenant le bâtiment.

La question de la tenure des terres

La question foncière à l'Île-du-Prince-Édouard a été commémorée en août, compte tenu de l'importance historique d'un mode de propriété foncière unique en Amérique du Nord. Au XIX^e siècle, les terres de l'île appartenaient à quelques personnes seulement dont la plupart résidaient à l'extérieur. Une loi adoptée en 1875 prévoyait l'achat obligatoire des domaines par le gouvernement afin de mettre fin à cette longue injustice.

LA RÉGION DU QUÉBEC

Coteau-du-Lac

On a entrepris, à Coteau-du-Lac, la construction d'un centre d'accueil et d'interprétation au coût de 572 000 \$.

Fort-Lennox

On a entrepris la restauration des fortifications de Fort-Lennox. L'entrepôt de l'intendant et le dépôt d'artillerie ont reçu une attention particulière dans le cadre de ce projet de 830 000 \$.

Les Forges-du-Saint-Maurice

La Grande-Maison a été ouverte au public, et la deuxième phase des travaux dans la forge haute a débuté. Le coût de ces travaux s'élève à 400 000 \$.



Les murs de Québec

On a entrepris la restauration du bastion Saint-Jean, dans les murs de Québec. Le projet évalué à 2,5 millions de dollars sera terminé en 1991-1992.

Gaspé

Un centre du tourisme et des loisirs a été construit dans la ville de Gaspé au coût de 1,5 million de dollars.

Le parc national Forillon

Dans le parc national Forillon, on a ouvert, en juin, un sentier d'interprétation accessible aux personnes handicapées. Toujours en juin, on a entrepris la construction d'un centre de loisirs.

Le Service canadien des parcs et le Service canadien de la faune ont collaboré en vue de réintroduire des populations de faucons pèlerins dans le parc national Forillon en juillet et en août.

Le Saguenay

Les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une entente de coopération en vue de définir les limites du parc marin du Saguenay, de même qu'en matière de planification et de gestion.

Le manoir Papineau

Le SCP, le ministère des Communications et le Canadien Pacifique sont arrivés à une entente de principe en vue de la mise en valeur du manoir Papineau, à Montebello. Le transfert de propriété et le partage des responsabilités sont à l'étude.

Le canal de Chambly

Le Ministre a approuvé le plan directeur d'aménagement du canal de Chambly, lequel établit les priorités de mise en valeur du lieu.

Le mont Saint-Bruno

Les ministres de l'Environnement et de la Défense nationale ont annoncé le transfert d'une partie de la base des Forces canadiennes de Saint-Bruno au SCP à des fins de conservation.

La terrasse Dufferin

Une importante étude a été publiée concernant l'archéologie et l'histoire de la terrasse Dufferin, à Québec.

Le vieux port de Montréal

Une entente est intervenue entre la Société de développement du vieux port de Montréal et le SCP pour voir à ce que des archéologues professionnels soient chargés d'effectuer les fouilles prévues dans les écluses 1, 2 et 3 du canal de Lachine.

Montréal 1992

Après avoir discuté avec M^{me} Phyllis Lambert du Centre canadien d'architecture, le SCP a accepté d'entreprendre une étude des murs de Montréal. Cette étude servira à préparer les célébrations du 350^e anniversaire de fondation de la ville.

LA RÉGION DE L'ONTARIO

La Maison-George-Brown

En septembre, le ministre de l'Environnement a officiellement ouvert le lieu historique national de la Maison-George-Brown, à Toronto.



Le moulin Woods

Le SCP a conclu une entente avec la Rideau Canal Museum Corporation, une société privée, en vue de restaurer un complexe du patrimoine situé à Smiths Falls et d'en faire un musée consacré à l'histoire du canal Rideau.

L'hôtel de ville de St. Thomas

Dans le cadre d'une entente de partage des frais conclue avec la ville, le SCP a versé 250 000 \$ pour la restauration de l'extérieur de l'hôtel de ville de St. Thomas.

Le pavillon de la musique

Le Toronto métropolitain et le SCP ont conclu une entente de partage des frais en vue de restaurer le pavillon de la musique situé sur le terrain de l'exposition nationale. Le SCP a versé 750 000 \$ pour la réalisation des travaux de restauration qui seront terminés en 1991.

Le pavillon Aberdeen

En vertu d'une entente conclue avec la ville d'Ottawa, Environnement Canada s'est engagé à verser un million de dollars pour la restauration du pavillon Aberdeen dans le parc Lansdowne, à Ottawa. Connu sous le nom de « Cattle Castle », le pavillon Aberdeen illustre l'architecture fantaisiste du XIX^e siècle.

LA RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD

Le parc national Wood Buffalo

Une commission fédérale d'examen des évaluations environnementales a tenu des audiences publiques au sujet des mesures à prendre pour le troupeau de bisons malades du parc national Wood Buffalo et des alentours. Lors des audiences, des groupes d'autochtones du Nord et d'autres se sont fortement objectés à la proposition d'Agriculture Canada de tuer tout le troupeau et de le remplacer par des bêtes saines.

La participation des autochtones à la gestion des parcs dans le Grand Nord

Une entente de principe est intervenue avec les Dénés et les Métis, et on a continué de mettre en œuvre l'accord définitif des Inuvialuit (concernant le parc national du Nord-du-Yukon), de même que l'entente sur le fort Chipewyan (concernant le parc national Wood Buffalo). Ces ententes permettent aux autochtones de participer davantage à la gestion des parcs nationaux situés dans le Grand Nord. De plus, pour que les peuples autochtones du Grand Nord puissent retirer des avantages des parcs nationaux de leur région, les ententes prévoient un traitement de faveur pour eux en matière de formation, d'emploi et de développement économique.

Le lieu historique national de la Fourche

Juillet 1989 a marqué l'ouverture du lieu historique national de la Fourche, une étendue de quatre hectares située au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, au cœur de Winnipeg. Créé dans le cadre de l'accord sur les loisirs et la conservation dans le corridor de la rivière Rouge, ce parc riverain paysager offre des services élémentaires d'interprétation et d'accueil. On y a organisé de nombreuses activités commémorant l'utilisation traditionnelle de la région par les autochtones, l'époque de la traite des fourrures, la croissance de la ville de Winnipeg, l'immigration moderne dans l'ouest du Canada et l'utilisation du lieu comme gare ferroviaire importante.

À l'été de 1989, un programme pilote d'archéologie publique a été entrepris à la Fourche. Le gouvernement manitobain, la Forks Renewal Corporation et le SCP ont appuyé le programme pour permettre à des groupes d'écoliers et à des bénévoles de tout âge de participer à des fouilles. Dirigé par des archéologues professionnels, le programme a duré dix semaines et a attiré plus de 40 000 spectateurs.

Le parc national des Prairies

On a fait l'acquisition de 63 kilomètres carrés de terre à l'intérieur des limites proposées du parc national des Prairies. Le prix d'achat s'élevait à environ 2,2 millions de dollars.

Le lieu historique national du Homestead-Motherwell

Un plan de gestion a été approuvé pour le lieu historique national du Homestead-Motherwell. À l'origine, ce lieu était la ferme modèle de

W.R. Motherwell, l'un des grands champions des méthodes de culture scientifiques à l'époque de la colonisation des Prairies (1896-1914). Le lieu commémore à présent son importante contribution à l'agriculture et à l'histoire de la Saskatchewan.

Dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada en 1989, la grange du Homestead-Motherwell a été officiellement ouverte au public. Cette grange construite dans le style des bâtiments de l'Ontario renferme des meubles de l'époque antérieure à la Première Guerre mondiale, ainsi que plusieurs pièces d'équipement du temps. Un petit nombre de poulets, de porcs et de chats créent une ambiance, de même que les chevaux amenés sur place à certaines occasions.

LA RÉGION DE L'OUEST

Le parc national Yoho

Étant donné sa beauté naturelle et son rôle dans la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, la rivière Kicking Horse était, le 20 juin, désignée rivière du patrimoine canadien. Ce jour-là également, le SCP et Travel Alberta ont ouvert un centre d'information touristique à l'intention des visiteurs de l'Alberta et du parc national Yoho.

Le parc national Banff

Le 2 septembre, la rivière Saskatchewan-Nord était désignée rivière du patrimoine canadien. Prenant sa source dans le champ de glace de la Colombie, la Saskatchewan-Nord est remarquable en raison du rôle qu'elle a joué dans la vie des autochtones et dans la colonisation de l'Ouest canadien.

Le 14 octobre, une usine de traitement des eaux usées de 11,2 millions de dollars était inaugurée dans le parc national Banff. La conception de cette nouvelle usine satisfait aux normes écologiques élevées du gouvernement fédéral et de la province. L'usine sera en mesure de traiter les débits de pointe et de respecter les directives concernant la qualité des effluents jusqu'au XXI^e siècle, grâce à une technologie de gestion des boues unique en Amérique du Nord.

Le 27 janvier 1990, le maire de Banff recevait le symbole de responsabilité conférant à sa ville le statut de municipalité aux termes d'une entente fédérale-provinciale.

L'aqueduc de Brooks

25
Août 1989 a marqué l'ouverture officielle des nouvelles installations pour les visiteurs à l'aqueduc de Brooks, en Alberta. Aux termes d'un accord de gestion mixte d'une aire du patrimoine, Environnement Canada a versé 150 000 \$ pour la construction de ces installations.

Le sentier du patrimoine Alexander-MacKenzie

Le 17 octobre, Environnement Canada et le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique se sont engagés à verser 300 000 \$ pour l'amélioration du sentier du patrimoine Alexander-MacKenzie. Les plans prévoient l'installation de panneaux, de présentoirs et de plaques, la construction de ponts suspendus, l'amélioration du sentier et l'aménagement de terrains de camping rustiques.

L'Administration

Le vapeur *Moyie*

Le SCP a versé 150 000 \$ pour la réalisation de la deuxième étape des travaux de préservation du vapeur *Moyie*, un vapeur à aubes vieux de quatre-vingt-onze ans. La Kootenay Lake Historical Society et le British Columbia Heritage Trust ont versé le même montant. En février 1990, le SCP a accordé un prix du patrimoine aux habitants du village de Kaslo en reconnaissance des efforts qu'ils ont déployés pour préserver le bateau à aubes.

L'Administration voit à la gestion générale du ministère en coordonnant et en orientant les politiques de l'environnement, ainsi qu'en créant des partenariats avec les organismes nationaux et internationaux dont la coopération et l'appui sont essentiels à l'accomplissement de notre mandat.

Le programme comprend les cabinets du ministre et du sous-ministre, le Service des politiques du ministère, le Service des finances et de l'administration, la Direction générale du personnel et celle des communications.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et le Conseil consultatif canadien de l'environnement en font aussi partie.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES

En collaboration avec les services et les autres ministères, la Direction générale des politiques a travaillé à établir le concept directeur du *Plan vert* et à concevoir le programme initial, les règlements et les autres mesures d'intervention. On a demandé au Cabinet d'approuver le concept directeur, ainsi que les éléments fondamentaux du plan d'action. Le lancement du *Plan vert* est prévu pour la fin de 1990.

La direction générale a rédigé l'*Environnement à l'heure de la concertation*, document de discussion rendu public le 29 mars 1990 en vue des consultations nationales sur le *Plan vert*.

En outre, elle a entrepris, à l'instigation du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), l'élaboration d'une stratégie d'action nationale visant le changement climatique. Ont collaboré à cette tâche le Service de l'environnement atmosphérique et Conservation et Protection d'Environnement Canada, ainsi que d'autres ministères fédéraux, notamment Énergie, Mines et Ressources. La stratégie devait être soumise à l'examen du CCME en novembre 1990.

Finalement, la direction générale a entrepris la rédaction d'un document de travail sur le recours aux instruments économiques (comme les permis de polluer échangeables ou les redevances sur les émissions) pour atteindre les buts écologiques de façon rentable. Le document de travail figure parmi les initiatives prévues dans le *Plan vert* et sera publié au printemps de 1991.



LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

LES RAPPORTS SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Canada a continué de mettre au point des indicateurs de la salubrité de l'environnement afin de satisfaire aux exigences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et, en même temps, de poser les bases d'une série d'indices pour le pays. Au cours de la réunion du groupe des sept pays les plus industrialisés tenue à Paris, en juillet 1989, le Premier ministre Mulroney a pris publiquement un engagement qui a donné naissance à la formation d'un groupe de travail chargé d'accélérer les choses dans ce domaine.

Le rapport sur l'état de l'environnement (REE) intitulé *la Nature aux abois : les espèces menacées de disparition au Canada* a connu un franc succès et une large diffusion. Deux autres études sont parues dans la série des feuillets d'information sur l'état de l'environnement : *les Polluants dans le milieu marin de la Colombie-Britannique* et *les contaminants chez les oiseaux de mer au Canada*. On a commencé à travailler aux 28 chapitres du rapport national de 1991, et les plans concernant la révision, la traduction, l'impression et les communications sont déjà établis. On a dressé une liste informatisée de près de 7 000 noms afin de faciliter la diffusion des publications auprès des publics cibles. Trois numéros du bulletin titré *Rapport sur l'état de l'environnement* ont été publiés, et on a réalisé un présentoir sur l'état de l'environnement afin de mieux sensibiliser le public aux questions de

l'environnement. Un atelier fédéral-provincial tenu à Victoria visait à coordonner les initiatives liées à l'état de l'environnement entre les divers paliers gouvernementaux.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Diverses initiatives ont été entreprises en vue d'atteindre le développement durable dont l'intégration des enjeux écologiques et économiques dans les nouvelles ententes fédérales-provinciales de développement, la création d'une banque de réussites dans le domaine du développement durable, la recherche de meilleures façons d'incorporer les facteurs écologiques dans les décisions de planification et de développement, ainsi que des mesures en vue d'aider les gestionnaires de programmes fédéraux à favoriser le développement durable dans le cadre de leurs propres programmes. Le bulletin intitulé *le Développement durable* continue de renseigner les Canadiens sur les mesures prises pour la réalisation du développement durable et sur les façons de prendre des décisions plus respectueuses de l'environnement.

Partout au pays, les Canadiens se sont montrés de plus en plus intéressés à des stratégies visant à promouvoir le développement durable et la conservation. Plusieurs ateliers ont été organisés, dont celui tenu en janvier 1990 en collaboration avec le secrétariat de la Table ronde ontarienne sur l'environnement et l'économie; cette rencontre a permis de dégager les éléments communs propres à toute stratégie. Des rapports d'étape périodiques ont été publiés sur l'élaboration de stratégies visant les provinces et les territoires.

On a également fait des progrès en ce qui concerne l'élaboration de politiques. Ainsi, on a publié et diffusé la *Politique fédérale sur l'utilisation des terres : lignes directrices*. Le guide a été préparé pour le Comité interministériel des terres, chargé de la mise en œuvre de la politique. Au cours de sa réunion annuelle tenue au Nouveau-Brunswick, le Comité fédéral-provincial de l'utilisation des terres a discuté de questions d'actualité touchant l'utilisation des terres et le développement durable.

LES PROGRAMMES MINISTÉRIELS

LES PARTENAIRES DE L'ENVIRONNEMENT

28 Annoncé en juin 1989, le programme des Partenaires de l'environnement a été créé pour aider les groupes locaux non gouvernementaux et sans but lucratif à entreprendre des travaux communautaires visant à la protection, à l'amélioration et à la remise en état de l'environnement. Ce programme quinquennal de 50 millions de dollars permet de financer jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles d'un projet approuvé jusqu'à concurrence de 200 000 \$ sur une période de trois ans. Le reste des fonds provient de l'industrie, du monde des affaires et d'autres ordres de gouvernement, ce qui prouve la valeur de la formule du partenariat.

Entre le 1^{er} septembre 1989 et le 1^{er} mars 1990, les six bureaux régionaux du programme ont reçu 700 demandes de financement. Les projets ayant fait l'objet d'un examen technique, 12 comités de sélection indépendants ont recommandé de financer 162 projets évalués à plus de 36,1 millions de dollars. Quant à la contribution fédérale, elle a dépassé 6,7 millions. Le reste a

été versé sous forme d'argent comptant ou de contributions en nature provenant d'organismes, de l'industrie et d'autres ordres de gouvernement.

Les divers projets approuvés allaient des programmes de compostage et de recyclage aux activités de remise en état des habitats fauniques et d'assainissement des cours d'eau.

LE CHOIX ENVIRONNEMENTAL

Le programme Choix environnemental a été créé pour aider les consommateurs à trouver des produits non dommageables à l'environnement et pour encourager l'industrie à offrir ce genre de produits. Les biens et services qui répondent aux critères du programme portent l'Éco-Logo, le symbole officiel d'homologation du programme.

Dès la fin de mars 1990, des critères avaient été fixés dans le cas de dix catégories de produits : huiles régénérées, isolants à base de fibres cellulosiques dérivées du bois, produits sélectionnés faits de plastiques recyclés, accumulateurs zinc-air, peintures à l'eau moins polluantes, papiers fins à base de papier recyclé, produits d'artisanat et de passe-temps faits de papier recyclé, papier journal à base de papier recyclé, ventilateurs récupérateurs de chaleur et couches. C'est à GLOBE 90, à Vancouver, qu'ont été accordées les premières licences de fabrication pour quelques-uns de ces produits.

À la fin de l'année, le travail se continuait pour 11 autres catégories : les peintures à base de solvants à pollution réduite, les services de couches, les composteurs individuels, les sacs à provisions réutilisables, les appareils électromagnétiques d'un bon rendement énergétique, les

carburants de rechange, le papier hygiénique fait de papier recyclé, le compost, d'autres types d'accumulateurs, les ampoules à rendement énergétique élevé et les économiseurs d'eau. On procède également à l'examen de nombreux autres produits.

À en juger par le passé, les produits du programme Choix environnemental attireront non seulement les consommateurs dans les magasins, mais aussi les entreprises et les gouvernements soucieux de se montrer plus responsables sur le plan de l'environnement dans leurs achats. On s'efforce actuellement d'adapter le programme aux besoins de ces utilisateurs et de nouer des liens avec les responsables de programmes semblables en cours d'élaboration à l'étranger.

LES AFFAIRES NATIONALES

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)

Le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) a été créé en 1962. Le rôle de coordonnateur national qu'il a joué depuis a porté de plus en plus sur les questions de l'environnement. En 1989, pour mieux refléter son nouveau mandat, il est devenu le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

LA DÉCONTAMINATION DES LIEUX JUGÉS DANGEREUX

Les ministres ont donné leur accord de principe à la nouvelle politique visant à décontaminer les

lieux jugés dangereux en vertu du principe du « pollueur-payeur ». Dans le cas des lieux sans propriétaire connu ou dont le propriétaire est insolvable, la décontamination se fera selon une formule de partage des frais entre le gouvernement fédéral et la province.

LA GESTION DES DÉCHETS

Les ministres ont reconnu l'urgence du problème de la gestion des déchets au Canada. Ils ont convenu de créer un comité chargé d'étudier la question et de proposer des solutions. Le comité procédera à un examen approfondi des divers moyens de gérer les déchets solides, y compris les politiques d'achat et de recyclage du gouvernement. Le comité élaborera ensuite une politique globale au Canada en vue d'atteindre l'objectif que les ministres ont fixé, soit une réduction de 50 p. 100 de la production de déchets solides d'ici l'an 2000.

Les ministres ont également fait l'éloge du programme Choix environnemental du gouvernement fédéral et souligné les efforts croissants consentis en vue de réduire les déchets municipaux et de recycler davantage.

L'ÉLIMINATION GRADUELLE DES BPC

À sa réunion annuelle de 1989, le CCME a examiné les progrès réalisés dans l'élimination graduelle des BPC. Des étapes importantes ont été franchies, notamment l'installation du premier incinérateur mobile fédéral à Goose Bay, au Labrador, lequel permettra de détruire 3 000 tonnes de BPC (la moitié de tous les déchets de BPC du gouvernement fédéral) et 600 tonnes de déchets de Terre-Neuve; la construction d'une installation permanente

de destruction à Swan Hills, en Alberta, pour l'élimination des déchets dangereux dont les BPC; l'adoption et l'application de normes nationales homogènes sur l'entreposage sûr des BPC; la délivrance d'un permis par le Québec autorisant des essais destinés à mesurer l'efficacité des fours à ciment pour détruire les déchets de BPC liquides; et la démonstration de l'incinérateur mobile VESTA 100, en Alberta, en vue d'évaluer les possibilités qu'il présente pour le reste du Canada.

Les ministres ont également convenu que la destruction des BPC du Canada devrait autant que possible se faire au pays. Par conséquent, le ministre fédéral a confirmé que, suivant la politique du gouvernement, le gouvernement fédéral n'exporterait pas de déchets de BPC pour être éliminés à l'étranger.

LE GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

Un comité consultatif du CCME sur l'environnement et l'économie a été créé lors de la réunion annuelle de 1989. Ce comité est chargé de suivre la mise en application des recommandations formulées en 1987 par le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie.

Le Conseil des ministres responsables de la faune du Canada

Au cours de leur réunion annuelle de 1989, les ministres responsables de la faune se sont dits satisfaits des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et ils ont souligné que des projets découlant du plan sont en cours dans toutes les régions du Canada. Le ministre fédéral

et les ministres de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, ainsi que les représentants d'Habitat faunique Canada et de Canards illimités, ont entériné le plan des habitats de l'Est. Dans le cadre de ce projet, on appuiera les travaux de remise en état et de conservation des habitats dans tout l'Est canadien. Le ministre fédéral a annoncé que le Cabinet fédéral avait confirmé l'affectation d'une somme de 30 millions de dollars répartis sur cinq ans à la réalisation du plan. Cette nouvelle a, évidemment, été bien accueillie par les ministres provinciaux et territoriaux.

Les ministres ont également convenu de sonder l'opinion publique dans leur circonscription quant à l'élaboration d'une politique canadienne touchant la faune avant le printemps de 1990.

Dans certaines régions, la sauvagine s'empoisonne en ingérant des plombs de chasse. Pour régler ce problème, les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont convenu avec le gouvernement fédéral de rédiger des règlements interdisant l'usage des plombs de chasse en 1990 dans les zones touchées de ces provinces.

Les ministres ont exprimé leur appréciation à l'Institut de la fourrure du Canada qui a entrepris de promouvoir et d'améliorer l'industrie de la fourrure au pays. Ils approuvent les stratégies visant à favoriser le recours à des méthodes de piégeage moins cruelles, la formation des trappeurs, l'éducation du public et de meilleures communications à l'échelle internationale.

LES RELATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les partenariats avec les organismes non gouvernementaux

Le groupe des relations non gouvernementales, créé en décembre 1989, devait établir des partenariats constructifs avec des organismes non gouvernementaux (ONG) et consolider les partenariats existants. Il est indispensable en effet de concevoir des mécanismes nouveaux et novateurs pour favoriser la création de partenariats et la participation du public à la prise de décisions, compte tenu du nombre croissant des problèmes de l'environnement et de leur complexité.

Les ONG régionaux et nationaux, ce qui englobe le milieu des affaires, les syndicats, les groupes écologiques, les jeunes, les universitaires et les autres groupes de bénévoles, sont considérés comme des intervenants clés dont la participation active se révèle essentielle à la réalisation des objectifs du Canada en matière d'environnement. Le ministère entretient des liens particuliers avec ces organismes et, dans de nombreux cas, leur verse des fonds afin d'appuyer des programmes et des services comme l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. Son aide financière vise en outre à intensifier les communications entre les OENG et les autres personnes intéressées à l'environnement.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Depuis sa toute première rencontre, en juin 1989, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie se réunit régulièrement. Cinq comités de travail ont été mis sur pied en vue de poursuivre des activités dans les domaines des répercussions socio-économiques, des processus décisionnels, de la réduction des déchets, de la politique étrangère, de l'éducation et des communications. Le ministre de l'Environnement fait partie de la table ronde, alors que les autres membres proviennent du gouvernement, du milieu des affaires, des syndicats, des universités, d'organismes de recherche et de groupes écologiques.

LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Sur la scène internationale, l'environnement a encore une fois représenté un enjeu important en 1989-1990.

Lors du troisième Sommet de la francophonie tenu à Dakar, au Sénégal, en mai 1989, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres ont reconnu, pour la première fois, le lien qui existe entre l'environnement et le développement économique. Ils ont également adopté une résolution sur l'environnement, proposée par le Canada, laquelle portait sur l'organisation de la première Conférence des ministres de l'Environnement. Au Sommet de Paris, en juillet, les dirigeants du groupe des sept pays les plus industrialisés ont en outre convenu d'accorder la priorité aux mesures touchant l'environnement. C'est d'ailleurs à cette occasion que le Canada a réussi à obtenir l'appui des participants à l'égard de la mise au point

d'indicateurs écologiques sur le modèle des indicateurs économiques actuellement utilisés. Parallèlement, la réunion des chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth tenue en octobre à Kuala Lumpur, en Malaysia, a permis de progresser sur la voie de la collaboration en matière d'environnement entre pays industrialisés et pays en développement.

Les pays du monde entier se préoccupent du changement climatique. Le groupe intergouvernemental sur le changement climatique a poursuivi ses travaux en examinant les preuves scientifiques du changement climatique, les répercussions qu'il peut avoir et les mesures à prendre éventuellement. Les ministres de 70 pays environ, dont le Canada, se sont réunis à Noordwijk, aux Pays-Bas, en novembre 1989. Dans une des déclarations faites lors de la première conférence ministérielle d'envergure sur le changement climatique, ils ont reconnu la nécessité de stabiliser les émissions de dioxyde de carbone, ce qui constituait un pas en avant considérable dans les grands débats internationaux sur les mesures à adopter pour faire face au changement climatique.

En mars 1990, le ministre de l'Environnement et le premier ministre du Manitoba annonçaient la création du conseil d'administration de l'Institut international du développement durable, à Winnipeg.

Ottawa et Washington ont eu des entretiens au sujet d'un accord bilatéral sur la qualité de l'air en vue de résoudre le problème des effets transfrontaliers des pluies acides et des autres polluants atmosphériques.

Le Canada a conclu des accords bilatéraux touchant l'environnement afin de faciliter la coopération avec le Mexique, le Brésil et l'Union soviétique. Il a également entamé des négociations en vue de la signature d'un nouveau protocole d'entente avec la République fédérale d'Allemagne et la France.

Environnement Canada était chargé de coordonner la participation du Canada et la rédaction des positions prises par le Canada sur les questions débattues lors de la réunion bisannuelle du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, tenue en mai 1989. La décision la plus importante prise par le conseil a été de recommander à l'assemblée générale des Nations Unies de convoquer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

Le ministre de l'Environnement a pris la parole devant l'assemblée générale des Nations Unies le 23 octobre 1989, alors qu'Environnement Canada a présenté des documents et participé aux débats sur les résolutions portant sur l'environnement. L'assemblée générale a décidé de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement au Brésil, en 1992, vingt ans après la Conférence historique de Stockholm sur l'environnement. Grâce à Stockholm, l'environnement occupe une place dans les dossiers internationaux et, grâce à la CNUED, l'environnement figurera parmi les enjeux économiques du monde. Plus d'une centaine de chefs d'État

et de gouvernement sont attendus à cette conférence aussi intitulée « le Sommet de la Terre ».

En mars 1990, Environnement Canada a joué un rôle important dans l'organisation de GLOBE 90, une conférence-foire internationale sur la technologie de l'environnement, tenue à Vancouver. Plusieurs ministres et directeurs d'organismes internationaux ont assisté à cet événement qui s'est révélé une réussite telle qu'on est à organiser GLOBE 92.

Dans le cadre des efforts de lutte contre le transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA), le Canada et les pays membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont entrepris de négocier un protocole sur les composés organiques volatils (COV) qui complètera la convention de 1979 sur le TADPA. Le protocole vise à maîtriser l'ozone troposphérique.

En septembre 1989, les huit pays circumpolaires de l'Arctique se sont rencontrés pour discuter du fragile milieu nordique. Environnement Canada a participé à cette table ronde tenue à Rovaniemi, en Finlande.

En octobre 1989, se tenait à Sofia, en Bulgarie, une réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en matière de protection de l'environnement. Cette réunion visait à élaborer des recommandations portant sur les principes et les lignes directrices en vue de mesures supplémentaires et d'une plus grande coopération dans le domaine de la protection de l'environ-

nement. À la suite de ces discussions, les pays participants ont recommandé que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe :

- élabore une convention internationale, un code de pratique ou tout autre instrument juridique approprié pour la prévention et la limitation des effets transfrontaliers des accidents industriels;
- intensifie les échanges internationaux de renseignements et voie à la coordination des initiatives en vue d'atteindre une plus grande conformité dans le domaine de la gestion des produits chimiques dangereux;
- élabore une convention-cadre sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux.

LA SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Le thème de la Semaine de l'environnement cette année était « L'environnement : c'est l'affaire de tous ».

Grâce aux fonds accordés par Environnement Canada, des milliers de Canadiens ont pu prendre part aux activités organisées un peu partout au pays du 4 au 10 juin. En outre, l'industrie, des organismes non gouvernementaux, des écoles, des municipalités, des gouvernements provinciaux, des clubs philanthropiques et une foule d'autres groupes ont souligné la Semaine de l'environnement par leurs propres activités et messages.

Le ministre de l'Environnement a présenté les premiers prix d'excellence environnementale

au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Ottawa, le 4 juin. Partagées en six catégories, ces récompenses reconnaissent les efforts remarquables déployés par des particuliers ou par des organismes pour protéger et restaurer l'environnement du Canada.

LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

La Direction générale des communications a fourni l'appui nécessaire à un certain nombre de grands événements et stratégies des ministères et du gouvernement. Mentionnons, entre autres, une exposition commerciale et touristique au Groenland, organisée par les Affaires extérieures du Canada en octobre 1989, la conférence GLOBE 90 tenue à Vancouver, en mars 1990, et *l'Environnement à l'heure de la concertation* (première étape du *Plan vert*), qui a paru en mars 1990.

Un cadre stratégique de communication ministérielle a été établi à l'automne de 1990.

LA BUREAUTIQUE : LE SBM

Le système de bureautique du ministère (SBM) est un vaste réseau informatisé de communication qui permet à des milliers d'usagers partout au pays d'avoir accès aux renseignements, de partager l'information et de communiquer entre eux. En avril 1990, plus de 4 500 usagers disséminés en plus de 90 endroits faisaient partie du réseau qui reliera éventuellement 120 lieux et 6 000 personnes.

En fait, les avantages du SBM se font déjà sentir. La mise en œuvre à grande échelle d'une foule d'applications a amené la création de divers systèmes : le système automatisé d'approvisionnement et de contrats, le système

du matériel utilisé, le système informatisé de bibliothèque, le système de suivi de la correspondance, le système de gestion des documents du ministère, le système de paye en direct, le système de données sur la gestion des ressources humaines, le système informatique à l'intention des cadres et le système de gestion des registres immobiliers du SCP.

Grâce à des « nœuds de transit », on a pu relier le SBM à des organismes et à des systèmes tant internes qu'externes dont le réseau des eaux intérieures, les systèmes financiers d'Approvisionnements et Services Canada, le système DOBIS de la bibliothèque nationale et un certain nombre de systèmes utilisés dans les bureaux de services commerciaux.



Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) administre le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE) au nom du ministre de l'Environnement.

LA RÉFORME DU PEEE

Dans le discours du trône d'avril 1989, le gouvernement annonçait son intention de légiférer sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). Au cours du même mois, la cour rendait la première d'une série de décisions qui allaient changer le recours au PEEE dans l'ensemble du gouvernement. La cour fédérale, considérant la nécessité d'une évaluation environnementale fédérale à propos du projet de barrage Rafferty-Alameda en Saskatchewan, affirmait que le décret sur les lignes directrices du PEEE constituait une obligation exécutoire ayant force de loi.

En mai, le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports acceptaient la recommandation de la Commission d'évaluation environnementale de rejeter le projet de construction et d'exploitation d'une installation de carburéacteur à l'aéroport international de Vancouver.

En juin, le BFEEE et le ministère des Affaires indiennes et du Nord organisaient un atelier destiné aux autochtones du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour discuter de la portée des évaluations environ-

nementales. En septembre, le BFEEE tenait un autre atelier, cette fois pour 28 représentants des Pays-Bas et du Canada qui ont échangé des points de vue et des renseignements sur l'évaluation environnementale. En septembre également, le BFEEE convoquait l'assemblée annuelle des administrateurs en environnement de tout le pays. Le BFEEE a continué de présider le groupe de travail des Nations Unies chargé d'élaborer une convention concernant l'évaluation des répercussions écologiques en contexte transfrontalier.

En décembre, une deuxième décision de la cour sur le projet de barrage Rafferty précisait que tout projet nécessitant une décision fédérale et dont les répercussions peuvent être considérables, ou ne comportant pas de plan en vue de réduire ces dernières, doit être examiné par une commission d'évaluation environnementale. Une commission a donc été mise sur pied en janvier 1990.

En mars, la Cour d'appel fédérale rendait une décision sur le projet de barrage Oldman, en Alberta, laquelle a eu pour effet d'ajouter le décret sur les lignes directrices à toutes les lois fédérales. Par conséquent, le PEEE s'applique maintenant à toutes les décisions fédérales fondées sur des lois — même à une décision de ne pas recourir à l'autorité législative, tel l'article 37 de la *Loi sur les pêches*. Le gouvernement a reçu l'ordre de créer une commission environnementale concernant le projet de barrage Oldman.

À la suite de ces décisions, les lignes directrices générales devenaient des obligations formelles.



LES COMMISSIONS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, plusieurs commissions d'évaluation environnementale ont été mises sur pied ou ont poursuivi leurs travaux.

Les vols militaires au Labrador et au Québec

Le nombre de vols militaires au-dessus du Labrador et du Québec a augmenté pendant l'examen des évaluations environnementales. La commission a recommandé que le nombre de vols soit réduit aux niveaux de 1986 et que le ministère de la Défense nationale exerce une surveillance afin de recueillir des renseignements pour les audiences publiques.

Les bisons malades dans le Nord

En février 1989, le Ministre chargeait une commission de faire l'examen public des problèmes soulevés par la présence de tuberculose bovine et de brucellose dans le troupeau de bisons hybrides (bisons des bois et bisons des plaines) qui vivent dans le parc national Wood Buffalo et sur les terres avoisinantes. La commission étudiera les questions écologi-

ques et socio-économiques, ainsi que celles touchant la conservation des ressources et la santé qui sont associées au troupeau de bisons. Les sujets à l'étude portent non seulement sur la santé des humains et des animaux, mais également sur les traditions des autochtones concernant la chasse, de même que sur les perturbations éventuelles des rapports prédateurs-proies. La commission a terminé ses consultations publiques en mars 1990.

La reprise des travaux de la Commission sur l'aéroport international de Vancouver

La commission d'évaluation environnementale a repris ses travaux en novembre pour étudier les répercussions écologiques et socio-économiques d'une nouvelle piste à l'aéroport international de Vancouver. Depuis 1984, le trafic aérien y a augmenté de 50 p. 100.

La fonderie de ferrochrome Sherwood Pacific

Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont confié à une commission l'étude des répercussions écologiques et sociales du projet d'installation de la fonderie

de ferrochrome Sherwood Pacific dans la région de Port Hardy.

Le port de Montréal

Une commission a été formée en juin pour étudier le processus de choix d'un lieu pour l'expansion, à long terme, du port de Montréal en s'appuyant sur des critères techniques, économiques et écologiques, y compris la formation et le mouvement des glaces. La commission évaluera les conséquences de l'expansion sur l'environnement, ainsi que les répercussions socio-économiques. En mars, la commission a émis des lignes directrices provisoires pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales.

34

La gestion du trafic aérien dans la région de Toronto

Une commission a été mise sur pied en novembre pour étudier les répercussions écologiques et socio-économiques de Transports Canada en vue de répondre à une demande accrue de services aériens dans le sud de l'Ontario. La première partie de l'examen porte sur l'étude d'une solution à moyen terme prévoyant l'ajout de pistes à l'aéroport international Pearson. La deuxième partie consistera en l'étude de plans à long terme touchant le trafic aérien dans toute la région aux alentours de Toronto. La commission tiendra compte de divers facteurs, dont le niveau de bruit, la qualité de l'air, les rejets d'eau et les prévisions de trafic aérien dans la région.

La gestion et l'élimination des déchets de combustible nucléaire

En octobre, le Ministre a chargé une commission de sept membres d'étudier la sécurité et l'accep-

tation du concept de l'enfouissement des déchets nucléaires dans les couches géologiques profondes, au Canada, proposé par Énergie atomique du Canada limitée. Des audiences publiques se tiendront en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour expliquer le processus d'étude et le concept.

La traversée du détroit de Northumberland

En mars ont eu lieu les dernières audiences publiques sur le projet de construction d'un pont sur le détroit de Northumberland, entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Au cours de ces audiences, on a étudié divers sujets dont la vie marine et les modifications des courants et des marées, ainsi que les répercussions possibles sur les migrations des oiseaux, les pertes d'emploi pour les employés des traversiers et les changements dans le mode de vie des insulaires.

Le barrage Rafferty-Alameda

En janvier, le Ministre a confié à une commission l'étude des répercussions environnementales et sociales directement liées au projet de barrage Rafferty-Alameda. Le gouvernement de la Saskatchewan a offert d'interrompre la construction, une fois la sécurité des lieux du barrage assurée, et il a consenti à ne pas reprendre les travaux avant que le Ministre n'ait répondu au rapport de la commission.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales (CCREE) cherche des moyens d'améliorer les modalités

ainsi que les aspects techniques et scientifiques de l'évaluation environnementale (EE). Il favorise et appuie la recherche dans ce domaine, afin :

- d'élaborer de nouvelles procédures qui permettront d'intégrer l'EE dans la planification stratégique (ou régionale) et dans la surveillance ou la gestion des activités sociales et économiques;
- d'accroître la rigueur scientifique en recourant aux sciences sociales et écologiques dans l'analyse et l'interprétation des répercussions sur l'environnement;
- d'améliorer l'efficacité des procédures en vue de préciser les valeurs sociales et de les intégrer dans l'évaluation des répercussions écologiques;
- de trouver des moyens de renforcer les cadres politiques et institutionnels en vue de coordonner les éléments ci-haut mentionnés.

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le CCREE a continué d'appuyer la recherche dans un certain nombre de domaines prioritaires liés aux EE, soit la santé, les établissements humains les connaissances écologiques traditionnelles et le développement durable, ainsi que les liens entre l'environnement et l'économie.

Dans l'étude des questions de santé liées aux EE, cinq ateliers régionaux ont eu lieu à Toronto, à Edmonton, à Halifax, à Montréal et à Rankin Inlet-Winnipeg. Ces ateliers ont attiré des per-

sonnes ayant un vaste éventail d'intérêts dans le domaine de la santé et de l'évaluation environnementale. Une brochure et de la documentation résumant les travaux de recherche et suggérant des façons d'intégrer les questions de santé ou d'améliorer leur intégration dans les EE seront terminées à la fin de 1990.

Quant aux connaissances écologiques traditionnelles et au développement durable, une étude de la documentation et des expériences visant à recueillir ces connaissances et à les appliquer aux EE a été entreprise en 1989, et un rapport a été rédigé par l'Institut culturel déné. Le CCREE a également appuyé deux études effectuées auprès des communautés autochtones d'Old Crow, au Yukon, et de Nuuchahnulth, en Colombie-Britannique, au sujet de l'évaluation des communautés et tout particulièrement du rôle des connaissances traditionnelles. Un seul document réunira ces rapports et l'examen le plus récent des connaissances écologiques traditionnelles.

Afin de mieux comprendre les liens entre l'environnement et l'économie, le CCREE a entrepris l'étude du traitement des problèmes de l'environnement dans les évaluations économiques et a commencé à examiner les

possibilités d'une meilleure intégration des évaluations environnementales et économiques. Un rapport traitant des aspects complémentaires de ces évaluations et des possibilités de les intégrer devrait être publié au printemps de 1991.

Le CCREE publie chaque année un rapport de ses activités.



États financiers / Ministère de l'Environnement

RÉSUMÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, PAR ACTIVITÉ PROGRAMMES

Programme des services de l'environnement

Service de l'environnement atmosphérique	2 406	219 850 000 \$
Conservation et Protection	2 448	284 655 000

Total	4 854	504 505 000 \$
--------------	--------------	-----------------------

Programme des parcs

Exploitation des parcs	3 685	278 041 000
Aménagement des parcs	364	39 502 000
Gestion du programme et services techniques	610	60 807 000

Total	4 659	378 350 000 \$
--------------	--------------	-----------------------

Programme de l'administration

Administration	465	41 701 000
Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales	31	6 767 000

Total	496	48 468 000 \$
--------------	------------	----------------------

Grand total	10 009	931 323 000 \$
--------------------	---------------	-----------------------

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

	1989-1990	1988-1989	AUG./ (DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	708 700 000 \$	610 269 000 \$	98 431 000 \$
Dépenses en capital	167 740 000	142 932 000	24 808 000
Subventions et contributions	29 631 000	46 305 000	(16 674 000)
Paiements à la Commission des champs de bataille nationaux	1 829 000	1 745 000	84 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	59 899 000	60 060 000	(161 000)

Total (brut)	967 799 000 \$	861 311 000 \$	106 488 000 \$
---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Recettes à valoir sur le crédit	(36 476 000)	(37 302 000)	826 000
---------------------------------	--------------	--------------	---------

Total (net)	931 323 000 \$	824 009 000 \$	107 314 000 \$
--------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Etats financiers / Service de l'environnement atmosphérique

RÉSUMÉ DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1989-1990, PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Gestion et services de soutien communs
 Services des glaces
 Services météorologiques
 Services de la qualité de l'air et des recherches atmosphériques
 Services climatologiques et recherche
 Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

8 486 000 \$
 23 575 000
 171 382 000
 13 201 000
 19 095 000
 17 296 000

Total (brut)

253 035 000 \$

Recettes à valeur sur le crédit

(33 185 000)

Total (net)

219 850 000 \$

RÉSUMÉ DES ETATS FINANCIERS

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Dépenses de fonctionnement

Dépenses en capital

Subventions et contributions

Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Recettes à valeur sur le crédit

1989-1990	1988-1989	AUG/ (DIMIN.)
202 470 000 \$	190 244 000 \$	12 226 000 \$
31 374 000	29 908 000	1 466 000
1 895 000	1 924 000	(29 000)
17 296 000	17 322 000	(26 000)
(33 185 000)	(36 070 000)	2 885 000
<u>219 850 000 \$</u>	<u>203 328 000 \$</u>	<u>16 522 000 \$</u>

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
 SUBVENTIONS

Recherches en météorologie

Programme coopératif de surveillance et d'évaluation du transport à grande

distance des polluants atmosphériques en Europe

Société canadienne de météorologie et d'océanographie

Total des subventions

809 000 \$

779 000 \$
 10 000
 20 000

CONTRIBUTIONS

Organisation météorologique mondiale

Bourses d'études en sciences météorologiques et atmosphériques aux universités canadiennes

Total des contributions

1 086 000 \$

1 006 000 \$
 80 000

Total des subventions et des contributions

1 895 000 \$

États financiers / Conservation et Protection

RÉSUMÉ DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1989-1990, PAR ACTIVITÉ ACTIVITÉ

Gestion et services de soutien communs	41 129 000 \$
Eaux intérieures	109 052 000
Conservation de la faune et des terres	43 606 000
Protection de l'environnement	77 742 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 417 000
Total (brut)	287 946 000 \$
Recettes à valoir sur le crédit	(3 291 000)
Total (net)	284 655 000 \$

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS DÉPENSES BUDGÉTAIRES

	1989-1990	1988-1989	AUG./ (DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	218 935 000 \$	175 437 000 \$	43 498 000 \$
Dépenses en capital	27 883 000	17 137 000	10 746 000
Subventions et contributions	24 711 000	18 645 000	6 066 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 417 000	16 295 000	122 000
Recettes à valoir sur le crédit	(3 291 000)	(1 232 000)	(2 059 000)
Total	284 655 000 \$	226 282 000 \$	58 373 000 \$

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS SUBVENTIONS

Fonds pour la toxicologie faunique	333 000 \$
Fédération canadienne de la nature	10 000
Creston Valley Wildlife Management	100 000
Institut canadien de la fourrure	20 000
Fondation habitat faunique Canada	2 947 000
Organismes écologiques non gouvernementaux	7 000
Association canadienne des géographes	150 000
Comité canadien de l'Association internationale de la recherche sur la pollution de l'eau	5 000
Fédération canadienne de la faune	10 000
Saskatchewan Water Corporation	2 000 000
Total des subventions	5 582 000 \$

(suite à la page suivante)

États financiers / Conservation et Protection

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (suite)

CONTRIBUTIONS

Provinces :

Projets fédéraux-provinciaux concernant les ressources en eau	403 000 \$
Indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques	800 000
Études de la réduction des dommages causés par les crues et cartographie des zones inondables	2 863 000
<i>Mise en oeuvre des recommandations sur la planification des ressources hydrologiques :</i>	
Saskatchewan : vallée de la Qu'Appelle	28 000
Colombie-Britannique : maîtrise des crues du Fraser	2 500 000
Québec : accord sur les relevés hydrométriques	748 000
Accord de la baie James	80 000
Accord de contrôle de la qualité des eaux	266 000
Ontario: accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau des Grands Lacs	1 870 000
Institut canadien de la fourrure	460 000
Nations Unies : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	59 000
Conseil intergouvernemental de gestion du caribou	15 000
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine	6 000
Assainissement du bassin Windermere	448 000
Organisation de coopération et de développement économiques	87 000
Assainissement des étangs bitumineux de Sydney	4 416 000
Réseau canadien de l'environnement	403 000
Convention sur les terres humides d'importance internationale	15 000
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	1 896 000
Fonds mondial pour la nature	250 000
Coalition canadienne contre les pluies acides	80 000
Partenaires de l'environnement	730 000
Programme international sur la sécurité des substances chimiques	20 000
Protection et dépollution du fleuve Saint-Laurent	594 000
Organismes écologiques non gouvernementaux	92 000

Total des contributions

19 129 000 \$

Total des subventions et des contributions

24 711 000 \$

États financiers / Service canadien des parcs

RÉSUMÉ DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1989-1990, PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉ	
Exploitation des parcs	261 328 000 \$
Aménagement des parcs	37 137 000
Gestion du programme et services techniques	57 146 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 739 000
Total	378 350 000 \$

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

DÉPENSES BUDGÉTAIRES	1989-1990	1988-1989	AUG./ (DIMIN.)
Dépenses de fonctionnement	243 151 000 \$	209 975 000 \$	33 176 000 \$
Dépenses en capital	108 483 000	95 887 000	12 596 000
Subventions et contributions	2 148 000	24 885 000	(22 737 000)
Commission des champs de bataille nationaux	1 829 000	1 745 000	84 000
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 739 000	23 011 000	(272 000)
Total	378 350 000 \$	355 503 000 \$	22 847 000 \$

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

SUBVENTIONS

Aménagement du Jardin international de la paix au Manitoba	30 000 \$
Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada	20 000
Total des subventions	50 000 \$

(suite à la page suivante)

États financiers / Service canadien des parcs

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (suite)

CONTRIBUTIONS

Comité du lotissement urbain de Jasper	18 000 \$
Centre intergouvernemental de protection contre les incendies de forêt	29 000
Associations coopérantes	245 000
Comité municipal de Banff	26 000
Compagnie Franche de la Marine	66 000
Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine	6 000
Conférence fédérale-provinciale des parcs	16 000
Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles	120 000
Fonds du patrimoine mondial (contribution canadienne)	86 000
Centre de surveillance de la conservation et des ressources	15 000
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels	47 000
Conseil international des monuments et des sites	40 000
Acquisition et restauration de la maison Trestler	15 000
Musée de l'armée	31 000
Sentier Alexander-Mackenzie	130 000
Restauration de lieux et d'édifices	1 000 000
Programme canadien l'Homme et la biosphère	15 000
Université de Waterloo	25 000
District d'irrigation de l'Est (aqueduc de Brooks)	101 000
Fonds mondial pour la nature	65 000
Association des architectes paysagistes du Canada	2 000

Total des contributions

2 098 000 \$

Total des subventions et des contributions

2 148 000 \$